

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

COLONIALISME ET DÉVELOPPEMENT

L'IMPACT DU COLONIALISME SUR LE DÉVELOPPEMENT

AU RWANDA

par

Thérèse Ntaganzwa

Directeur de thèse: Victor Da Rosa

**Thèse préparée à l'École des Études Supérieures
et de la Recherche de l'Université d'Ottawa
en vue de l'obtention du grade
de Maîtrise en Sociologie**

Université d'Ottawa

Avril 2001

© Thérèse Ntaganzwa, Ottawa, Canada, 2001



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-66094-X

Canada

AVANT-PROPOS

A travers ces lignes, nous tenons à remercier:

- Monsieur Victor Da Rosa, notre directeur de thèse, qui a bien accepté de diriger ce travail; qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude pour sa disponibilité constante, ses précieux conseils et son ouverture d'esprit;
- Monsieur José Havet, pour sa compréhension, son soutien et son accueil inoubliable;
- Le corps professoral, plus particulièrement nos professeurs du 1er et du 2ème cycles, qui ont été les premiers artisans de notre formation. La patience dont ils ont fait preuve pour combler nos lacunes a été fort appréciée.
- A Madame Nicole Bernier, pour son accueil chaleureux et son soutien inconditionnel malgré la lourdeur de ses responsabilités;
- Aux secrétaires du Département qui nous ont aimablement accueillie dès le premier jour;
- A l'équipe de l'Aide financière, pour son soutien et sa compréhension lors des périodes creuses durant notre formation à l'Université d'Ottawa;
- A tous mes amis et collègues qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à notre intégration à l'Université et ailleurs;
- Gloire à Dieu, l'Alpha et l'Omega, qui a permis l'accomplissement de ce travail.

RÉSUMÉ

Depuis quelques décennies, le débat de l'actualité rwandaise sur l'impact colonial vs le développement socio-économique et culturel du Rwanda est souvent resté à un stade scholastique voire superficiel. Or, l'essentiel est d'analyser les ressorts de la mission civilisatrice belge et d'identifier les intérêts des acteurs.

Nul n'ignore les drames qu'a vécus le Rwanda à plusieurs reprises depuis 1959 jusqu'à avril-juin 1994; des violences d'une telle atrocité ayant même reçu l'absolution des missionnaires, ont conduit au nazisme noir; ce dernier ayant pour soubassement le facteur tribaliste/ethnique. Devant cet état de choses, il y a lieu de se poser la question suivante: Outre la responsabilité des autorités gouvernantes, où se situe celle des pays colonisateurs, et surtout de l'Église, messagère de la Bonne Nouvelle?

L'impact du colonialisme sur le développement actuel du Rwanda mérite de sérieuses réflexions, car le schéma européen a souvent associé colonisation et évangélisation. Étant donné l'ampleur du sujet, nous nous sommes limitée sur l'influence de la religion et de l'éducation sur les structures socio-culturelles du Rwanda. Le système d'enseignement calqué sur celui de la métropole a longtemps visé la civilisation du Rwandais comme s'il n'avait pas de civilisation, pourtant il a abouti à l'aliéner.

Pour ce faire, tout au long de ce travail, nous nous sommes penchée sur la situation du Rwanda à l'ère coloniale et post-coloniale pour recenser les principaux problèmes que le Rwanda a rencontrés, ainsi que les solutions envisagées après son indépendance.

DÉDICACE

A Alain Shema, mon fils unique, à mes tantes, Soeur Magdalena et Marilyn Parker, en mémoire de tous mes parents, frères et soeurs, amis et autres que le Seigneur a appelés durant le génocide du Rwanda en 1994, je dédie ce travail.

TABLE DES MATIERES

Introduction	01
Chapitre 1: Le Rwanda Pré-colonial	09
■ Introduction	09
■ Premiers Peuplements	11
■ Les Twa	11
■ Les Hutu	12
■ Les Tutsi	15
■ Organisation interne de la société traditionnelle	17
■ Le clan	18
■ Le lignage	20
■ La tribu et l'ethnie	21
■ Organisation politique	25
■ L'Emprise Nyiginya sur le Rwanda	26
■ Organisation socio-culturelle	31
■ Vie spirituelle et artistique	33
■ Le culte des ancêtres	35
■ La vie artistique	36
■ La vie économique	38

Chapitre 2: Pénétration européenne : Civilisation ou aliénation?	
■ Introduction	40
■ Évolution de l'expansion coloniale	41
■ Administration Allemande	42
■ Mise en valeur économique	46
■ Effets de la 1ère Guerre Mondiale	48
Chapitre 3: Le Rwanda sous l'administration belge	51
1. Action belge sur le plan économique	55
■ L'agriculture	56
■ L'élevage	60
■ Les mines	61
■ L'artisanat	63
■ Le commerce	64
2. Action belge sur le plan social	68
■ Education et culture	70
■ Réalisations de l'enseignement	78
■ Action sur la sphère socio-politique	80
Chapitre 4: Education et Religion	87
■ Civilisation importée ou aliénation culturelle?	87
■ Structures socio-économiques et culturelles post-coloniales	99
Conclusion	111

INTRODUCTION

Le Rwanda continue à préoccuper les esprits depuis le génocide d'avril-juin 1994. Des livres et des études ne cessent de paraître. Cependant, quand on regarde les études faites avant cette date fatidique, c'est comme si le Rwanda n'avait pas eu d'histoire. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes proposée de jeter un regard rétrospectif sur l'histoire du "pays des mille collines" pour mieux élucider son évolution actuelle.

Comme l'indique laconiquement le titre de notre travail, notre propos se veut une analyse de l'impact du colonialisme sur les structures socio-culturelles et économiques du Rwanda. Pour ce faire, nous tenterons de chercher les racines des événements présents dans un passé lointain et donner le poids nécessaire aux domaines si importants de l'éducation et de l'économie.

Pour les besoins de notre étude, nous passerons brièvement en revue l'histoire de la colonisation sur le continent noir, et plus particulièrement au Rwanda. On le sait, à l'aube du quarantième anniversaire de sa libération du joug colonial, l'Afrique fait figure de continent pauvre, à la dérive. Depuis la chute du rideau de fer, elle ne représente plus un enjeu géopolitique et diplomatique pour certains pays comme la France, et autres. Ce continent marginalisé s'enfonce dans une crise sans fin dont la caractéristique principale est un climat de marasme économique qu'un débat sérieux sur l'Afrique ne saurait escamoter.

Peut-on alors attribuer cette situation à un échec ou un retard de développement?

Autrefois, on parlait de colon au superlatif car, dit-on, il avait travaillé dur avant de s'installer là où Dieu l'avait conduit. Aujourd'hui, le ton a changé. Nul n'ignore la mauvaise conscience et l'anticolonialisme qui habitent les cœurs des peuples colonisés. Devant le Tribunal de l'Histoire, les jugements se comptent par milliers: des méfaits de la traite jusqu'aux bilans tragiques des guerres civiles. La colonisation a entraîné des déplacements massifs des populations, le dépouillement de l'Afrique de ses ressources humaines et naturelles, l'établissement des frontières artificielles lors du morcellement de l'Afrique, l'effondrement des structures socio-culturelles traditionnelles. A cela, ajoutons le rôle que certains Noirs et Arabes ont joué dans le colonialisme. Ces compères de l'administrateur européen étaient des personnages dont le zèle souvent excessif laisse beaucoup à réfléchir.

Nul n'ignore que lors du départ des colonisateurs, la société était en quête d'elle-même; les Etats étaient et sont encore fragiles, et les individus désarmés. Face à cet état de choses, les avis sont partagés; nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les tenants et les aboutissants du mal-développement de l'Afrique. Ce qui nous pousse, dans notre recherche, à partir de la question suivante : **Le colonialisme constitue-t-il un obstacle irremédiable à tout développement ou un fondement probable au service des Africains?**

Le poids de la colonisation nourrit certes d'interminables controverses parmi les spécialistes de l'Afrique. Cependant, deux questions alimentent les débats les plus passionnés : celle, d'une part, de **la place du colonialisme dans l'évolution de l'Afrique**, celle, d'autre part, **des effets de la colonisation sur les sociétés africaines**. La dernière question oppose deux tendances : d'une part celle qui voit la colonisation comme une phase constructive qui a vu l'Afrique entrer dans le monde moderne et participer, à part entière, au concert des nations; et d'autre part, celle de ceux qui soulignent les effets destructeurs de la domination étrangère. Pour ces derniers, la colonisation est empreinte d'une coloration négative; non seulement, elle a éliminé les anciennes civilisations, mais elle a aussi jeté les fondations des nouvelles. Autrement dit, elle s'est emparée du pouvoir et de l'initiative politiques des africains, et a marqué une rupture inédite avec l'évolution antérieure du continent noir. Ce qui nous amène à nous poser la question suivante: **A l'heure actuelle, est-il possible de mesurer les héritages coloniaux de l'Afrique?**

Tel que mentionné plus haut, le passé des peuples colonisés apparaît indispensable à relever, sinon le rapport entre colonisateurs et colonisés ne saurait être compris. Puisque ces sociétés avaient une Histoire, il n'y a aucun doute que leur réaction face à la colonisation ne dépend tant de leur passé que de leur identité.

Dans le cadre de notre travail, nous orienterons notre recherche dans un sens qui nous permette de répondre aux questions soulevées dans les lignes qui précèdent. Il convient, avant tout, de préciser que notre démarche n'a pas pour but de faire un procès du colonisateur, mais plutôt d'éclairer les implications multiples du système colonial dans les domaines de l'éducation et de l'économie.

Plus concrètement, nous ferons une étude de cas portant essentiellement sur le Rwanda. Notre sujet s'inscrit dans la **problématique du colonialisme et du développement**. Nous analyserons l'impact du colonialisme sur les sphères socio-économiques et culturelles. Ainsi, nous tenterons de montrer comment un système éducatif venant d'une culture étrangère peut être totalement aliénant. Pour être plus explicite, disons que le système d'éducation ainsi que le contenu de l'enseignement colonial étaient inadaptés au contexte rwandais. Cette situation a provoqué des tares, plus particulièrement une aliénation socio-culturelle au niveau de la société rwandaise. Comme le précise J. Gahama (1983: 367), "A mesure que le pouvoir colonial s'enracinait et que, par conséquent, certaines coutumes dites "barbares" étaient de plus en plus abandonnées, on assistait, surtout, chez les éléments en contact permanent avec l'administration, à un véritable asservissement des esprits".

Notre hypothèse de travail s'énonce comme suit : **Le système d'enseignement colonial a contribué d'une manière déterminante au**

développement socio-économique et culturel du Rwanda, par la transplantation d'une éducation étrangère. Si ce système a favorisé la formation d'une couche d'intellectuels qui devaient servir les intérêts du colonisateur, et qu'il a été un outil de stratification sociale, en quoi a-t-il été utile au développement du Rwanda? Ce problème nous semble crucial, d'où il s'avère important d'y jeter un regard critique afin de souligner ses effets pervers. Sans nécessairement prétendre faire une étude encyclopédique sur ce sujet, nous pensons qu'une brève étude objective serait un atout précieux pour faire démarrer un travail de recherche touchant aux différents aspects des problèmes socio-économiques et éducatifs au Rwanda. Cette étude bien menée réveillerait la conscience des intellectuels et dirigeants rwandais dans la conception de leurs projets de développement.

Après avoir tracé les grandes lignes du colonialisme, il nous importe de procéder à la division du travail. L'accent sera particulièrement mis sur les systèmes éducatifs et économiques qui sont communément associés à tous les phénomènes sociaux. Pour ce faire, nous articulerons notre travail autour de quatre chapitres. Le premier chapitre traitera, de manière succincte, des structures traditionnelles rwandaises existantes avant la colonisation. Les trois chapitres suivants, thème central de notre travail, aborderont la situation du Rwanda pendant et après la colonisation tout en mettant un accent particulier sur l'idéologie du colonisateur. Et enfin, pour terminer, une conclusion viendra clore notre travail.

Pour ce qui est du cadre théorique, il convient de rappeler que notre travail sera de nature exploratoire. Notre recherche constitue en effet une analyse de contenu dont les données sont de nature qualitative. Le cadre théorique dans lequel s'inscrit ce travail se compose d'un ensemble d'ouvrages portant sur la colonisation et l'éducation en Afrique. Les divers volets sur lesquels porte notre grille de lecture se réfèrent à l'identification des conséquences du colonialisme tant sur le plan de l'éducation que de l'économie. De plus, cette grille de lecture présente des éléments pertinents sur les dimensions permettant l'analyse des effets pervers et des avantages "accidentels" du colonialisme. Comme cadre de référence, nous nous inspirerons d'une théorie du développement, celle de la dépendance. Selon cette dernière, la situation actuelle du monde est le résultat de l'hégémonie du Centre sur la Périphérie par la reproduction d'un système de valeurs chez les nations pauvres. Cependant, dans le cadre d'une thèse de maîtrise, nous nous limiterons à une étude systématique car l'étude empirique directe de notre sujet nous paraît pratiquement impossible.

Parmi les ouvrages de référence, citons-en quelques-uns qui nous semblent plus pertinents. C'est notamment : a) *La colonisation : rupture ou parenthèses* (1987) où M. Piault opère une synthèse de la colonisation comme une épreuve destructrice des sociétés africaines; b) *Le Rwanda sous le régime du mandat belge : 1916-1931*. J. Rumiya offre une histoire descriptive de

l'établissement des Belges au Rwanda. Cet auteur met l'accent sur les bouleversements socio-économiques qui en ont résulté; il analyse le rôle des missions et les conséquences de la colonisation belge qui a sacrifié les intérêts du Rwanda au profit de ceux des Belges dans l'immense Congo voisin (actuelle RDC); c) *L'Education en Afrique* (1964) où A. Moumouni expose le problème de l'éducation en Afrique sous l'effet de la colonisation. Face à l'expérience amère qu'ont subie les pays africains, il propose un système d'éducation qui tienne compte à la fois des caractères traditionnels africains et des nécessités de l'essor que doivent prendre les pays nouvellement indépendants; d) *African Perspectives on Colonialism* (1987) : Ici, A. Boahen examine la nature de l'héritage colonial de l'Afrique et évalue l'importance du colonialisme pour l'Afrique et les Africains, et enfin, e) *La Christianisation du Rwanda : 1900-1945* (1987) où P. Rutayisire brosse un tableau succinct du Rwanda sous le manteau de l'évangélisation.

Toutefois, avant de passer à la première partie, il convient de définir nos concepts. Le terme "**enseignement**", en tant que système structuré et organisé pour dispenser des connaissances, dans son acception la plus large peut être défini comme un processus au cours duquel des ressources matérielles et humaines sont associées de façon optimale en vue d'une appropriation des connaissances par les élèves et ce, dans des contextes socio-culturels, politico-économiques en interaction. Autrement dit, l'enseignement peut revêtir le sens d'un projet de société qui, jouissant d'une situation politique et économique

donnée, en détermine les objectifs en fonction de ses valeurs et de ses croyances. Quant au concept "**éducation**", nous nous y référerons souvent dans notre travail pour désigner la mise en œuvre des moyens à assurer la formation et le développement d'un être humain. Nous emprunterons également la définition de E. Durkheim selon laquelle "l'éducation est un phénomène social fondamental : le milieu social tend à façonner l'enfant à son image. Simultanément, elle est l'œuvre d'institutions historiques qui, telle l'école, intègrent l'homme moderne à toute l'épaisseur d'une tradition" (Boudon, 1995 : 83).

Les termes **colonialisme et colonisation** dont l'usage sera fréquent dans notre texte, sont conçus dans le sens de système d'expansion coloniale basée sur l'établissement d'une nation appartenant à un groupe dominant dans un pays étranger qui est placé sous sa dépendance, et dans son intérêt; ce qui fut un moyen efficace d'inclure l'Afrique dans le système capitaliste occidental.

CHAPITRE 1: LE RWANDA PRÉ-COLONIAL

INTRODUCTION

La population rwandaise est restée longtemps sans écriture, et la tradition orale constitue pour elle la principale source historique. Il n'existe donc pas de documents qui relatent la période précoloniale au Rwanda. Les premiers récits sur le Rwanda remontent à l'arrivée des Européens dans ce pays. Les seules sources dont nous disposons pour connaître l'histoire du Rwanda pré-colonial sont les traditions orales, les documents archéologiques ainsi que les institutions régissant l'organisation politique, économique, sociale et culturelle.

Selon les sources archéologiques, le Rwanda a été habité à une antiquité assez reculée; mais il reste à préciser le genre de population qui peuplait ce pays. Comme le confirment les résultats des recherches scientifiques dans l'actuelle préfecture de Cyangugu, les fouilles ont mis à jour une série de pierres taillées mêlées aux nombreux ossements et aux vases richement décorés.

En ce qui concerne les institutions et les coutumes, le peuple rwandais est connu pour son attachement aux institutions. Pour connaître ce peuple, les mœurs et les coutumes constituent un excellent outil. Il s'agit de l'ensemble des

structures sociales telles qu'elles ont été établies par la coutume et léguées aux générations qui se sont succédées. Ces institutions sont d'une diversité extrême à travers le pays, mais un bon nombre d'entre elles restent homogènes. Elles reflètent la mentalité du peuple rwandais. C'est à travers elles que les Rwandais dispensent leur enseignement. Les leçons de morale sont données à travers des maximes et légendes. Comme le précise A. Moumouni (1964: 12), "L'éducation africaine traditionnelle est une source féconde d'enseignement et un sujet de réflexion qui s'imposent à quiconque veut envisager avec tant soit peu de sérieux les problèmes de l'éducation et de l'enseignement dans l'Afrique noire contemporaine". Les connaissances et la pratique des usages et techniques sont transmises par le milieu d'une façon informelle grâce à l'expérience vécue et à l'observation. Quant aux coutumes, chaque rwandais se voit interdire, dès l'âge de raison, une série d'actes contraires aux règles fixées par la tradition. Les personnes adultes servent de modèles aux jeunes. La violation des coutumes est considérée comme un mépris à l'égard des ancêtres et des fondateurs du clan.

PREMIERS PEUPELEMENTS DU RWANDA

A l'arrivée des Européens dans la région des Grands Lacs, il y avait de nombreux royaumes organisés en entités administratives bien distinctes. Ces royaumes sont organisés hiérarchiquement et leurs populations s'y sont établies depuis des siècles. Comme ses voisins, le royaume du Rwanda constituait à l'époque un état unitaire, mais qui n'a pas de frontières bien déterminées et reconnues internationalement. Les limites de ce royaume dépendent des fluctuations de l'autorité et du génie militaire du monarque régnant. Le peuplement s'y est effectué par vagues successives. De l'avis de J. Rumiya (1992: 191), "Dans l'ancienne structure socio-politique du Ruanda-Urundi, nous nous trouvons en présence d'un régime relativement semblable à celui de l'époque féodale de l'Europe".

Les Twa

Les Twa sont, semble-t-il, les premiers habitants à avoir peuplé le Rwanda. Au départ, ils vivent réunis en groupes de familles. Leurs mouvements à travers d'immenses forêts vierges suivent les déplacements du gibier qui constitue leur principale source d'alimentation. Ils pratiquent la chasse et vivent aussi de la cueillette des fruits sauvages. Malgré leur infériorité numérique, les Twa ont su garder leur identité culturelle par la conservation de leur technique

spécifique de la chasse faite dans des domaines bien précis. Chaque groupe forme une entité distincte et ne chasse qu'à l'intérieur de son district de chasse dont l'inviolabilité est respectée par les autres entités. Les Twa céramistes constituent un groupe à part. Ils vivent en zones déboisées au milieu des autres populations où ils exercent le métier de potiers. Ils vivent de l'échange de leurs pots contre les produits de l'agriculture.

Les Hutu

L'arrivée des Hutu au Rwanda remonte à l'ère des migrations bantu en Afrique. Plusieurs hypothèses situent le départ de ces migrations aux environs du Lac Tchad où plusieurs vagues migratoires auraient conduit de nombreuses populations bantu vers le centre du continent africain. Leur activité principale est l'agriculture. Leur installation au Rwanda que l'on situe entre le VII^{ème} et le X^{ème} siècles de notre ère, s'est opérée par glissements insensibles.

Plus nombreux que les minorités autochtones Twa, ils se sont imposés et vivent à côté des chasseurs qui leur tronquent les produits de la chasse contre certaines denrées alimentaires. Ceux qui sont de même souche se soumettent à l'autorité d'un même chef de famille et occupent un même territoire. Chaque groupe d'agriculteurs délimite soigneusement son territoire à défricher. Ainsi, ils constituent un domaine familial qu'ils se transmettent de génération en génération. Lorsqu'ils jugent que le terrain est improductif ou insuffisant aux

besoins communautaires, toute la famille ou une partie excédentaire gagne une nouvelle aire de la forêt à la recherche de nouvelles terres. Ce genre de migration est très fréquent à cause de l'agriculture intensive qui y est pratiquée.

Le mode de vie du groupe est déterminé par les activités agricoles qui régissent la vie sociale. La famille joue un rôle primordial, car elle est le cadre social le plus important, voire le fondement de toutes les activités. La cohésion du groupe est fondée sur la parenté. Chaque groupe est dirigé par un chef patriarcal, descendant d'une lignée à laquelle se rattache tout le groupe. Son autorité, transmise de père en fils, s'exerce tant sur le terrain défriché que sur les réserves forestières. L'étendue des états varie selon les communautés et les régions. Elle dépend de la taille de la famille et de la prospérité du sol. Avec l'arrivée de nouvelles vagues d'immigrants, ces états ne cessent de s'agrandir. Les nouveaux venus ne sont pas tous issus des mêmes familles; parmi eux se trouvent des gens d'origine étrangère. Ils arrivent en petit nombre et s'allient aux gens qu'ils trouvent sur place et qui sont généralement plus organisés. Ainsi, avec l'arrivée de nouvelles communautés et l'extension des états, la cohésion nationale n'est plus fondée sur la simple parenté de sang, mais sur l'attachement à la mère-patrie.

Ces états qui initialement étaient limités à une ou plusieurs collines, s'étendent désormais sur un large territoire. Leurs chefs qui, au départ, étaient de simples patriarches de famille deviennent petit à petit de véritables

monarques dont l'autorité s'étend sur de vastes royaumes. Ils sont garants de la sécurité et de la prospérité de leur peuple.

En plus du rôle organisationnel, le chef patriarcal exerce des fonctions magico-religieuses orientées vers la prospérité du groupe. Il accomplit par exemple, au moment des semailles, un cérémonial destiné à assurer une bonne récolte. Il est censé conjurer toutes les calamités naturelles troublant la quiétude de ses sujets. En retour, il reçoit de ses subordonnés beaucoup d'égards et de redevances. Au moment de la récolte, tous les membres du groupe organisent la fête des prémices à son logis. C'est lui qui goûte le premier aux produits de la récolte, geste réconfortant pour les membres du groupe qui obtiennent par cette occasion, l'autorisation de consommer les produits de leurs champs. Comme le précise J. P. Chrétien (1991: 63 & 64), "Chez les peuples des Grands Lacs, le lien entre la religion initiatique (kubandwa) et la royauté a déjà été au niveau culturel". Plus loin, affirme J.P. Chrétien (1991: 64): "La construction d'un réseau politique à partir d'un réseau religieux peut être observée à la fin du XIXème siècle dans les montagnes situées à la frontière du Rwanda et de l'Ouganda".

Lorsque le groupe s'agrandit, ses membres s'adaptent à la nouvelle situation et s'organisent en conséquence. Les notables du groupe forment un corps de chefs de famille qui constituent à leur tour un gouvernement central se réunissant régulièrement sous la présidence du chef de la branche aînée. Ils traitent des problèmes d'intérêt général, les questions individuelles étant laissées

à la discrétion des chefs de famille. Pour éviter d'être noyautés et pour mieux défendre leur cohésion originelle, les gens de même souche s'organisent autour d'un seul chef dont l'autorité grandit avec l'arrivée de nouvelles populations.

Les Tutsi

Les Tutsi constituent le dernier groupe des populations installées au Rwanda. Eleveurs de vaches, leur déplacement vers le sud remonte au grand mouvement des peuples pasteurs. Les Tutsi furent longtemps désignés par le terme Hamites qui relève de l'imaginaire des auteurs occidentaux voulant nier certaines techniques propres aux peuples africains. Ces derniers, affirment les auteurs occidentaux, seraient venus d'Asie et auraient été de peau blanche. Mêlés aux Noirs de l'Afrique du Nord, leur métissage a donné naissance aux groupes qui ont peuplé l'Abyssinie, la Somalie et plus tard la région des Grands Lacs. Cette hypothèse est fautive et entachée de préjugés raciaux. Elle a servi pendant un temps à véhiculer certaines idées de supériorité raciale. Comme le témoigne Colette Braeckman (1994: 28), "Des ethnologues estiment aujourd'hui que la différenciation physique entre les pasteurs et les cultivateurs est peut-être due à un **stock génétique** différent mais que, sûrement encore, elle résulte de l'endogamie pratiquée dans les sociétés traditionnelles. Des pratiques alimentaires, répétées de génération en génération, ont également accentué les différences morphologiques.

Pour ce qui est de l'origine et l'installation des Tutsi au Rwanda, plusieurs hypothèses ont été avancées. Certains auteurs les font descendre des hauts plateaux d'Abyssinie ou des régions de Haute Egypte. D'autres les rattachent aux populations nubiennes, aux Gallas d'Ethiopie, aux Peuls et aux Massaï.

Même si les hypothèses divergent quant aux origines probables des populations Tutsi, elles sont néanmoins concordantes sur leur date d'arrivée dans la région des Grands Lacs. C'est à partir de l'Est de l'actuel territoire du Rwanda que les Tutsi se sont introduits dans le pays. Arrivés entre le Xème et le XIVème siècles, les Tutsi vont mener une existence nomade avant leur installation au Rwanda. Leurs plus anciens centres d'implantation se situent à l'Est du Rwanda et dans les régions environnantes. Les Tutsi avançaient par petits groupes familiaux. Leur installation fut l'effet d'une lente infiltration au milieu des populations d'agriculteurs sédentaires. Ils reçurent la confiance et l'amitié des chefs locaux qui se procurèrent leur bétail en échange de cession des terres et d'autres avantages. Ainsi, les pasteurs Tutsi acquirent le droit de pâture et bien d'autres services. Ils s'installèrent au milieu des agriculteurs bantu avec qui ils vécurent en symbiose. Ils constituèrent de vastes royaumes dont le centre d'intérêt n'était plus le travail de la terre comme chez les populations Hutu, mais plutôt l'élevage bovin. Ce dernier était un symbole du prestige social et un instrument du pouvoir.

Les agriculteurs hutu formèrent une vaste clientèle de gens sollicitant une ou plusieurs têtes de bétail aux Tutsi. Ce qui permettait aux Tutsi d'obtenir une main-d'oeuvre et des produits agricoles. Cette relation de clientèle dite "**ubuhake**" était ainsi née de nouveaux rapports entre agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades et des royaumes Tutsi n'ont cessé de s'agrandir. Mais le pays n'était pas encore unifié sous l'autorité d'un seul monarque. De l'avis de G. Prunier (1997: 24), "Pour l'idéologie tutsi, "**ubuhake**" c'était une pratique non coercitive qui liait à l'amiable différents lignages par un contrat amical d'entraide mutuelle. Pour l'idéologie hutu, c'était une forme sévère de quasi-esclavage permettant aux maîtres tutsi d'opprimer les Hutu. Bien sûr, la réalité était un peu plus complexe".

ORGANISATION INTERNE DE LA SOCIETE ARCHAIQUE

A l'intérieur des monarchies Hutu et Tutsi, des gens de même condition sociale ou de même origine parentale se répartissent en plusieurs groupes sociaux. Ceux-ci sont dépourvus de toute organisation interne mais sont fondés sur le seul lien de sang. Les termes appliqués à ces groupements locaux ont été donnés par les premiers explorateurs européens de passage en Afrique. Ils voulaient établir une certaine classification dans cette diversité humaine en distinguant le clan, le lignage, la tribu et l'ethnie. De l'avis de C. Braeckman (1994 : 11), "Les premiers Européens admiraient l'organisation sociale, la stricte hiérarchie politique, la complémentarité entre les activités des pasteurs et des

paysans qui se partageaient la même terre, la même langue, la même culture et les mêmes calabasses de bière ou de lait “. Aux yeux de G. Prunier (1997: 7), “Avec le temps, une mythologie culturelle a remplacé la réalité, c'est-à-dire que les acteurs sociaux et politiques ont progressivement abandonné leur monde réel pour jouer les rôles redéfinis dans cette mythologie, écrite pour eux et, on pourrait dire, avec leur complicité”. Afin de mieux saisir le sens des termes “clan, lignage, tribu et ethnie”, nous tenterons de les définir dans les lignes qui suivent.

Le clan

Ce terme désigne un ensemble de personnes qui se réclament d'un ancêtre commun mythique. Il s'agit d'un ascendant légendaire auquel se rattache un groupe d'hommes. Il n'est toujours pas possible d'établir tous les liens généalogiques entre l'ancêtre commun et tout le groupe. L'institution du clan ne connaît ni chef, ni organisation interne particulière.

Parmi les noms des clans du Rwanda mentionnés par les auteurs tels que Maquet et d'Hertefeldt, nous pouvons retenir une douzaine de clans importants. Il s'agit des clans Abasinga, Abasindi, Abazigaba, Abagesera, Abanyiginya, Abega, Ababanda, Abatsobe, Abakono, Abanyakarama, Abasita.

On parle de clan à partir du moment où la relation d'ascendance entre le premier ascendant et l'ancêtre de chaque lignée est estompée. La parenté devient alors plus élargie. Le clan ne s'identifie pas nécessairement à un ensemble de même origine parentale. Ses membres peuvent se retrouver à des endroits différents et même dans des ethnies différentes suite aux liens non définis qui ont entouré la vie du groupe initiale.

De l'avis de G. Balandier (1968 : 107), "...deux personnes savent qu'elles appartiennent au même clan lorsqu'elles se réclament du même ancêtre (sans toutefois pouvoir comme dans le lignage, remonter jusqu'à lui en citant tous les degrés intermédiaires; d'ailleurs il arrive que cet ancêtre soit légendaire) lorsqu'elles sont soumises aux mêmes interdictions, lorsqu'elles respectent le même animal totémique, quoique certains clans ne soient aucunement associés à une espèce animale ou végétale".

Selon Marcel d'Hertefeldt (1971 : 3), "Il s'agit d'une catégorie sociale et non d'un groupe corporatif : le clan n'a ni chef, ni organisation interne, ni procédures pour régler les affaires d'intérêt commun. Les gens qui se réclament d'un même clan partagent généralement le même aspect culturel. Ils se réfèrent à la même culture, aux mêmes interdits et ils ont un même totem considéré comme le protecteur du groupe". Ce totem est commun aux Hutu, aux Tutsi et aux Twa de mêmes clans. Il est strictement interdit aux membres d'un clan de tuer leur animal, totem considéré comme l'un des leurs. La violation du tabou de chaque

clan entraîne un malheur au membre ou à toute la communauté. J.P. Chrétien note (1993: 73), "Récemment, on a pu mettre en valeur le fait que les clans du Rwanda qui sont plus des unités classificatoires que des lignages réels (puisque par exemple ils regroupent chacun des Batutsi, des Batwa, et des Bahutu) ont été remodelés et amalgamés parallèlement à l'expansion de l'influence centralisatrice de la cour du mwami... L'agencement de 18 clans rwandais apparaît comme le fruit de cette polarisation politique. Les réalités claniques ont elles aussi une dimension historique. La royauté exerce un effet de retour sur la société qui la possède".

Le lignage

Le lignage désigne un groupe d'individus qui peuvent retracer d'une manière correcte leur généalogie réelle et faire remonter leurs liens à un seul ancêtre commun. Les gens se réclamant d'un même lignage tiennent leur nom de cet ancêtre commun. La profondeur du lignage dépend généralement du nombre de générations qui rattachent l'ancêtre commun à sa dernière descendance. Comme l'indique G. Balandier (1968 : 248), "le lignage repose sur la parenté par consanguinité : on trace son ascendance à l'ancêtre commun par les maillons de la ligne paternelle ... ou maternelle ... selon le principe adopté dans la société globale à laquelle on appartient. L'ancêtre auquel on se réfère fut pendant sa vie remarquable par son prestige, son opulence de quelque action d'achat : on est fier de se dire son fils, de participer au courant de vie dont il est

la source. Les membres d'un lignage perçoivent le lien qui les unit comme une communauté profonde et essentielle ".

Dans la société traditionnelle, on distingue généralement le lignage majeur appelé '**umulyango**' et le lignage mineur dit '**inzu**'. Le lignage mineur correspond à un petit groupe ou à une petite communauté. Par contre, le lignage majeur regroupe des gens qui peuvent retracer clairement leur ascendance et remonter au même ancêtre réel. Le nombre de descendants d'un même lignage croît continuellement et il est difficile de maintenir la cohésion qui caractériserait le groupe initial. Il arrive souvent qu'à l'occasion d'une simple migration ou d'une scission familiale, des gens préfèrent se référer à un parent important de la même lignée mais moins éloigné que l'ancêtre commun. On choisirait de préférence le plus réputé pour ses nombreux mérites.

La tribu et l'ethnie

La tribu désigne le plus souvent une réunion de plusieurs clans. Elle se définit en partie par le territoire sur lequel le groupe vit. Dans les sociétés à organisation traditionnelle, la tribu constitue un groupe élargi de gens qui, parlant la même langue, obéissent aux mêmes coutumes, partagent les mêmes mœurs et la même vision du monde. Elle resserre autour d'un même chef, dit chef de tribu, un nombre plus ou moins élevé de familles qui affirment descendre d'un

ancêtre commun. L'organisation tant politique que sociale de la tribu est fondée sur une parenté réelle ou fictive.

Certains auteurs ont appliqué ce terme aux groupements sociaux, mais ils n'ont pas tenu compte des réalités nationales. Au Rwanda, il n'existe aucun groupement qui correspond soit à la subdivision ethnique, soit au groupe social et politique fondé sur une quelconque parenté. La notion de tribu est inexistante dans la société rwandaise. Selon C. Vidal (1991: 33), "Au tournant du XIXème siècle et jusqu'à la Première Guerre Mondiale, Tutsi et Hutu n'étaient ni des classes sociales, ni des castes, l'analyse de leurs relations ne confirmait aucunement ces deux hypothèses". En réalité, aux époques coloniales et précoloniales, Hutu et Tutsi n'étaient pas des catégories figées. Il existait une grande interaction entre élevage et agriculture. Les différences économiques et sociales suscitaient la solidarité entre les agriculteurs et les éleveurs. Outre cela, les échanges ne se limitaient pas seulement aux produits, mais aussi ils intéressaient les rapports humains comme des mariages entre hutu, tutsi et twa.

L'ethnie désigne un groupement d'hommes caractérisés par des traits culturels identiques et collectifs. Les gens de même ethnie partagent généralement un certain nombre de caractères de civilisation, une même langue et une même culture. Ce thème était en honneur au XIXème siècle et contenait à la fois les notions de race, de langue et de culture. Il a été appliqué par les colonisateurs belges aux populations qui ont successivement peuplé le Rwanda.

On parle de l'ethnie Twa pour désigner les populations de type pygmoïde qui sont les premiers habitants du Rwanda. L'ethnie hutu regroupe les populations bantu arrivées en provenance des environs du Lac Tchad et installées au Rwanda entre le VII^{ème} et le X^{ème} siècles de notre ère. L'ethnie tutsi rassemble quant à elle une branche des peuples éthiopiens partis de la région du Nil en direction du Sud.

Selon J.J. Maquet, le mot "ethnie" est synonyme de peuple, qui n'est en fait utilisé qu'à propos des populations sans écriture. Cet usage restreint, et par là même péjoratif, ne se justifie aucunement; il n'est que vestige de la naïve assurance de supériorité des Européens d'antan (G. Balandier, 1968 : 159). Même si l'usage du terme 'ethnie' a été communément accepté et largement répandu à travers le pays, il est important de préciser qu'il est devenu actuellement impropre et inadéquat. Comme le précise C. Vidal (1991: 36), "L'ancienne société avait généré une noblesse, une culture aristocratique, un corps social qui définissait ses contours par des luttes continues. On pouvait naître noble, la position n'en était pas moins à conquérir et à défendre".

Le terme "ethnie" pouvait être compris à l'époque du peuple initial du Rwanda puisque chaque communauté vivait retranchée à l'intérieur de ses barrières. Les Twa étaient constitués en groupes de chasseurs, les Hutu en groupes d'agriculteurs et les Tutsi en groupes de pasteurs. Au fur et à mesure que ces populations vécurent ensemble, les gens apprirent à s'apprécier

mutuellement. La vache qui constituait la source de richesse de l'époque et qui était au départ la propriété exclusive des pasteurs Tutsi a également fait la richesse des Hutu. Nombreux Tutsi s'adonnèrent également aux travaux des champs. Les Rwandais parlent tous la même langue. Ils vivent côte à côte et partagent la même culture et forment une même société unie par l'histoire et les institutions. Plus concrètement, disons que l'héritage coutumier a été remodelé par l'administration étrangère qui espérait trouver des "Clovis" dans l'Afrique, rêve qui s'est peu ou prou réalisé. De l'avis de G. Prunier (1997: 13 & 14), "Pour les premiers explorateurs du Rwanda et du Burundi, il y avait une contradiction frappante entre l'homogénéité culturelle et linguistique de la population et sa subdivision en Hutu, Tutsi et Twa, dénommés, et à tort, les "tribus" du Rwanda. En fait, ces groupes ne répondaient aucunement à la définition d'une tribu, c'est-à-dire une micro-nation"... "pourtant, ils ne se ressemblent pas et il existait entre eux une certaine inégalité".

Du fait de l'interpénétration, si on remonte à l'origine des alliances faites entre les différents membres de la communauté rwandaise, il est presque impossible de préciser sans risque d'erreur, qui est Hutu, Tutsi de "pure laine", et qui ne l'est pas. Le découpage opéré et l'appellation adoptée pour désigner les trois groupes sociaux sont à reconsidérer. Le terme "ethnie" est à mettre au rang du vocabulaire historique de l'ancien Rwanda puisque appliqué à la situation du moment, il ne sert qu'à véhiculer des idées confuses et plus ou moins artificielles.

ORGANISATION POLITIQUE

Tel que mentionné plus haut, les Tutsi sont arrivés au Rwanda entre le Xème et le XIVème siècles en provenance du Nord-Est de l'Afrique. Leur déplacement vers le Sud a vite donné naissance à une série d'entités politiques dans la Région des Grands Lacs. Leur installation dans l'actuel territoire du Rwanda s'est faite par intermittence et a débuté par l'Est. Dès leur arrivée, les Tutsi trouvent sur place les populations Hutu organisées en nombreux petits états sans grande cohésion entre eux. Cette multitude d'états sont du reste indépendants et souverains. Leurs chefs respectifs exercent un pouvoir absolu qui se transmet de père en fils. Ces monarques portèrent le nom des '**bami**' que l'on peut traduire par **roitelets** du fait que leur autorité s'étend sur un petit rayon.

Ce morcellement politique permet en partie aux nouveaux venus de s'infiltrer et de s'établir facilement. Certains roitelets s'étaient déjà constitué des royaumes peuplés de nombreux sujets soumis par la guerre. La grandeur de ces royaumes dépendait de l'ambition, de l'autorité et de la force militaire de leurs chefs. Dès leur installation qui est plutôt pacifique, les pasteurs Tutsi adoptent la langue, les mœurs, les coutumes et les formes de gouvernement de leurs hôtes. En adoptant la culture des autochtones, ils évitent néanmoins de se laisser absorber par la masse des sédentaires. Ils réussissent par contre à se substituer et à s'imposer aux monarques locaux.

L'unité territoriale du Rwanda initial est ainsi réalisée. Le groupe de pasteurs s'impose sur les populations sédentaires et réussit à se constituer un vaste royaume. La réussite de cette tâche est due, en grande partie, à l'existence dans la région de nombreux royaumes rivaux et à la possession des vaches par les nouveaux venus. Ces vaches constituent pour les nouveaux maîtres la source de richesse et de puissance. Elles sont un grand appât pour les peuples locaux dont la principale source de richesse avait été jusque-là la propriété foncière et les revenus agricoles.

L'Emprise Nyiginya sur le Rwanda

L'histoire du Rwanda comme celle des autres royaumes des Grands Lacs montre nettement la cristallisation d'états monarchiques. La structuration de ces monarchies se situe plutôt dans les traditions orales, et d'après le nombre de générations impliqué dans les listes dynastiques.

Selon J.P. Chrétien (1993: 73), "Les clans qui ont le plus de liens avec la cour semblent être les plus stables dans leur configuration tandis que les clans roturiers ont tendance à se segmenter plus aisément". La dynastie **nyiginya** est issue du clan nyiginya, un des clans jadis importants du Rwanda. La consolidation du pouvoir "**nyiginya**" a été réalisée en plusieurs étapes et a été l'œuvre de plusieurs monarques. Le premier roi **nyiginya** est connu sous le nom

de Ruganzu Bwimba. Lui et ses successeurs ont réussi à étendre les limites de leur fief. Ils réussirent également à centraliser l'administration du pays tout en supprimant la grande liberté des roitelets vis-à-vis de la cour du roi.

Dès l'installation du pouvoir nyiginya au Rwanda, ce pays fut continuellement agrandi par des conquêtes de nouveaux territoires. Chaque nouvelle conquête est une occasion de réajustement de la structure politique du pays et un moyen de réduction du pouvoir des chefs locaux. Ce mouvement s'amplifie sous Kigeli Rwabugili dans la deuxième moitié du XIXème siècle. C'est lui qui réussit à anéantir le caractère héréditaire de ces chefs sur leurs fiefs et à offrir au pays des frontières plus ou moins sûres. C'est à cette époque également que l'autorité du roi s'est affirmée.

A l'arrivée des Européens au Rwanda, les frontières de ce pays avaient jusque-là été considérées comme fluctuantes. A la mort de Kigeli IV Rwabugili dont le règne n'avait été qu'une succession de conflits et de guerres sur plusieurs fronts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume, ses successeurs héritent d'un état qui est certes organisé, mais dont les frontières ne sont pas très bien déterminées. A la fin du règne de Kigeli IV Rwabugili, l'autorité du roi s'étend sur un territoire plus grand que l'actuel territoire du Rwanda. Le souverain dit "**umwami**" est le maître absolu de tous ses sujets, le seul et réel possesseur des terres et des bêtes. Le roi, chef incontesté de tous les Rwandais, est considéré comme le père du peuple puisque dans leur conviction,

son autorité émane de Dieu, "Imana", l'être suprême. De l'avis de J-P Chrétien (1993: 71), "Le pouvoir royal est à la jointure d'une révolution religieuse et de l'avènement contrôlé d'un pouvoir élargi. Si le fondement de l'état est une dépossession de nature religieuse, son avènement est une repossession orchestrée par les autorités lignagères".

Bien plus, le roi est pris pour un personnage infaillible dont les sentences sont inattaquables, et dont les jugements excluent tout recours. Nanti du droit de vie et de mort, il est craint et obéi de tous à travers le pays. Aussi, ajoute J-P Chrétien (1993: 74), "Les rois jouent une sorte de politique de bascule entre les forces religieuses et les forces lignagères, les opposant pour mieux s'affirmer".

Dans l'exercice de son pouvoir, le roi est assisté de nombreux personnages qui constituent son entourage. Il y a d'abord le conseil des ritualistes de la cour, les "abiru". Ceux-ci sont chargés de la conservation et de l'application du code ésotérique lors de l'intronisation du nouveau roi. En plus des ritualistes, il se fait aider par les fonctionnaires territoriaux chargés de recueillir les redevances agricoles et de régler les différends entre les propriétaires terriens. Comme l'indique C. Braeckman (1994 :27), "les strates qui divisent la société ne sont pas horizontales mais verticales. Chacun appartient à un lignage déterminé qui a fait allégeance à la royauté sacrée, garante mystique de l'unité du pays. Qu'ils soient agriculteurs ou éleveurs, devins, guerriers, tous les citoyens révèrent le roi entouré des Biru, les conseillers de la Cour, et

partagent la même foi en un dieu suprême, *Imana*". Selon M. d'Hertefelt (1971 :131) , "A côté du fonctionnaire territorial, qui est en fait l'intendant des cultures, vient se greffer le chef du bétail dont relève la responsabilité des pacages, du bétail et des bergers".

Le roi dispose d'un autre groupe de conseillers qui forment un corps de favoris à qui il a cédé une ou plusieurs collines de leur choix à l'intérieur du pays. Ces favoris passent une grande partie de leur vie dans l'entourage du roi : ce qui les affranchit de la juridiction du fonctionnaire territorial ou de l'intendant des cultures. Ils constituent une nouvelle classe sociale des protégés du roi vivant à l'abri de l'autorité locale sur des grandes propriétés de pacages dont la possession se transmet de père en fils.

Le roi dispose également d'une armée faite de nombreuses milices avec un chef militaire à la tête de chacune d'elles. Les chefs militaires sont nommés par le roi lui-même. C'est au nom du roi qu'ils administrent les régions de leurs campements. Le recrutement militaire se fait au début de chaque règne parmi les enfants des familles princières d'autres notables du pays.

En ce qui concerne leur organisation, M. d'Hertefelt (1971 :63) nous apprend : "La section des pasteurs comprenait les membres d'une armée qui étaient affectés au sein des troupeaux rattachés à l'armée. L'ensemble de ces troupeaux a été appelé armée bovine. Toutes les vaches que les Rwandais

possédaient étaient liées à une armée déterminée, situation qui donnait au roi le moyen d'exercer le droit éminent qu'il avait sur tout le gros bétail du pays".

Comme on le voit, le roi reste le propriétaire éminent du bétail, du sol et de ses occupants. La tradition rwandaise l'élevant au-dessus de la hiérarchie sociale existante, le roi n'appartient à aucune des ethnies du pays. Cette disposition lui permet d'être au-dessus de toute influence; pourtant, il est toujours victime des intrigues et des machinations perfides de son entourage. Comme l'indique Rumiya (1992: 191), "Le régime social est caractérisé en ces termes: "Au point de vue économique-social, le régime féodal imprégnait toute l'administration des biens et spécialement celle du gros bétail et des terres qui n'étaient jamais cédées en propriété, mais concédées à titre viager et héréditaire jusqu'au moment où, par bon plaisir, le maître les reprenait".

ORGANISATION SOCIO-CULTURELLE

Certains gens traitent les Africains de peuples sans culture et sans civilisation, mais ce jugement hâtif relève d'un manque d'objectivité voire d'honnêteté scientifique. Leur désillusion aurait été amère s'ils avaient pu entendre les réflexions des Africains les jugeant sur leurs façons d'agir. Comme l'affirme le Révérend Père Pauwels lors de ses premiers contacts avec les Africains, ceux-ci étaient beaucoup plus compréhensifs et indulgents à l'égard des comportements occidentaux qu'ils trouvaient différents des leurs. Quand bien même les Rwandais s'étonnaient de voir les Européens traiter les enfants comme les grandes personnes, s'adresser aux femmes comme aux hommes, aborder les étrangers comme des voisins familiers, ils étaient loin de les traiter comme des gens rustres et indignes. Pour eux, les Européens étaient des êtres humains dignes de respect.

Toutefois, la tradition nous apprend que le peuple rwandais a eu une individualisation sociale et culturelle, des techniques de production adaptées à leurs besoins, une organisation socio-culturelle bien structurée et une vie artistique et religieuse assez riche. Ils avaient des coutumes de politesse et de bienséance guidées par un sentiment d'honneur et de respectabilité. Sans que ce soit consigné dans un code écrit, tous les membres de la société rwandaise traditionnelle devaient s'y soumettre avec un soin méticuleux au risque de se voir frappés d'opprobre. Les vertus morales caractérisaient tous les individus. La

justice, la prudence, les règles de politesse et de bienséance étaient largement présentes à travers dictons, maximes populaires et autres gestes de la vie courante. Dès le bas âge, tout Rwandais apprenait, avec le concours de ses parents et de son environnement social, les us et coutumes du pays, et s'initiait petit à petit aux techniques de la vie économique ou de sa catégorie sociale.

Les trois groupes qui composent la société rwandaise partagent un même sentiment de ne former qu'un seul peuple, les Banyarwanda, habitant un pays, le Rwanda. Au fur et à mesure qu'ils vécurent ensemble, ils se complèterent tant dans leurs mœurs que dans leurs professions.

Dès l'arrivée des Tutsi dans le pays, ils réussirent à dominer les agriculteurs sédentaires. Leur principal instrument de domination était la vache qui était fort appréciée aussi bien des Hutu que des Twa. La recherche de cette nouvelle source de richesse a donné naissance à un système social de clientélisme.

Que signifie clientélisme? Comme le précise L. De Lacger (1961:53), c'est "l'acte par lequel un solliciteur, conscient de sa faiblesse et de son isolement, demande à un fort de le protéger. L'effet de cette requête - si elle est agréée - est de faire du protecteur le seigneur, et du protégé un vassal".

Les gens de rang inférieur qui désiraient se tenir à l'abri de l'arbitraire des forts ou jouir du prestige que confère la possession bovine offraient leurs services aux grands propriétaires vachers en échange d'une ou de plusieurs têtes de bétail. En cas d'acceptation de la demande, le requérant de rang inférieur s'engageait à faire des travaux agricoles dans les champs du seigneur, garder le bétail, réparer sa demeure, le porter en litière, le veiller la nuit, lui fournir la bière...etc. Si le requérant était de haut rang, il s'engageait à accompagner son seigneur dans les déplacements et à lui prodiguer des conseils utiles. Le client ainsi que sa descendance restaient en dépendance du seigneur jusqu'à la rupture du contrat qui entraînait la dépossession immédiate. Le clientélisme qui à l'origine est un simple échange de services a dégénéré par la suite en un asservissement et une domination politique. Depuis lors le clientélisme s'est changé en une simple exploitation économique des pauvres par les riches propriétaires vachers.

Vie spirituelle et artistique

Les Rwandais sont par nature croyants. Peuple monothéiste, ils croient en Dieu (**Imana**), l'être suprême de qui procèdent tous les êtres du monde visible et du monde invisible. Toutefois, l'être créateur et tout puissant ne fait l'objet d'aucun culte, mais il est constamment invoqué. Dans les moments difficiles, ils font appel à lui pour solliciter sa défense et sa protection. Pour les Rwandais, **Imana** est omnipotent et omniscient.

Comme le montre le chanoine de Lacger (1961: 157), **Imana** veille toujours sur son peuple. Il ne cesse de lui venir en aide. Il le protège pour qu'aucun malheur ne le surprenne. Parlant de cette protection des Rwandais par **Imana**, le même auteur écrit : " ... il les assiste en leurs besoins : il leur dispense des biens divers et parfois les comble; il les défend et les protège; ils les guérit et les ramène, le cas échéant, des portes du tombeau; bref, il remplit vis-à-vis d'eux le rôle du père à l'égard de ses enfants, du seigneur à l'endroit de ses vassaux. Sa providence ouvre la voie à sa bienfaisance : il voit à l'avance le sort des hommes : il lit dans leur destinée; il connaît leurs nécessités, sa débonnairété native l'incline à y pourvoir pleinement ".

Mais dans sa spiritualité, le Rwandais intériorise ses sentiments. Il manque des formules consacrées comme on en rencontre dans les civilisations anciennes. Est-ce à peine qu'il laisse percevoir ses invocations à travers des noms théophores qui sont de véritables prières. Outre ces noms qui sont des prières laconiques, il faut ajouter une série de locutions usuelles qui témoignent de cet esprit religieux.

Selon plusieurs auteurs, tels Marcel d'Hertefelt (1971: 82) et le père Loupias, l'absence de culte au tout puissant **Imana** s'explique par la conception même de l'offrande chez les Rwandais. En effet, la société rwandaise perçoit l'offrande comme un moyen d'attendrir les puissances maléfiques dont on craint

les effets néfastes. Il est donc impensable qu'on présente des offrandes au miséricordieux **Imana** qui est essentiellement bon, qui n'a besoin de rien et qui est le dispensateur de tout bien.

Le culte des ancêtres

Selon la croyance populaire du Rwandais, tout homme vivant est fait d'une partie visible et d'une partie invisible dont l'union constitue la vie de l'individu. Lorsque la mort intervient, deux éléments de la vie se séparent. La partie visible communément appelée corps devient cadavre. L'ombre qui constitue la partie invisible se change en esprit. Cet esprit n'est rien d'autre qu'un être invisible et immatériel dont l'existence est illimitée et dont la résidence se situe dans les volcans. Toutefois, les esprits quittent fréquemment leur résidence du fait qu'ils préfèrent l'entourage et la compagnie des vivants.

Les esprits veulent sans cesse que les vivants leur rendent des honneurs faute de quoi ils sont ennuyés. De la sorte, les vivants éprouvent une crainte perpétuelle à l'égard de leurs ancêtres morts. Pour les apaiser et s'assurer de leur protection, ils les honorent par des offrandes et des libations. J.P. Chrétien (1993: 72) affirme: "A la cour, le code sacré reconnaît officiellement le culte de Ryagombe en installant un roi des Imandwa. Le culte initiatique du kubandwa se trouvait ainsi à la fois honoré, identifié par rapport à la monarchie et placé sous surveillance".

Le culte de présentation d'offrandes aux esprits des défunts consiste à présenter, dans une case érigée en l'honneur des ancêtres morts, quelques gouttes de lait ou de bière avec un peu d'aliments. Le geste s'accompagne d'une formulation de demandes suivant les circonstances. Les offrandes sont symboliques car elles ne représentent qu'une petite portion de ce qu'on voudrait offrir à l'esprit. Très souvent, l'offrande consiste en une présentation d'un cadeau de ce que l'ancêtre aimait de son vivant. L'officiant, qui habituellement est le chef de famille, se limite aux esprits des trois générations ascendantes.

Pour ce qui est de l'importance de ce titre, M. d'Hertefelt (1971: 82) précise que "le culte des esprits des défunts renforçait la cohésion des membres de la parenté à des échelons différents selon les régions, soulignait constamment l'idéal humain que la société proposait à l'individu : se perpétuer dans ses descendants masculins, et sanctionnait enfin le respect des règles de la société dont les esprits (sic) étaient les gardiens implacables".

La vie artistique

Dans la vie traditionnelle rwandaise, l'art constitue un facteur de libération de l'homme. Les activités artistiques contribuent non seulement à la subsistance de ceux qui l'exercent, mais favorisent aussi l'expression de l'idéal de beauté, le développement de l'esprit de compétition, de fraternité et d'estime mutuelle entre

les hommes. Certains secteurs de la vie artistique ont atteint un niveau de développement très poussé. C'est le cas de la musique et de la littérature orale traditionnelle.

En effet, la musique joue un rôle primordial dans la vie communautaire. Elle est l'émanation des sentiments du peuple qui ne cesse de l'exprimer à travers toutes ses activités. Les chansons populaires sont en général des stéréotypes ou de simples formulations de vœux improvisés sur place à l'occasion des fêtes, des grands événements ou de simples faits divers. Très souvent, la musique est associée à la danse.

La musique rwandaise traditionnelle est faite de chants rituels, de chants de guerre ou de chasse, de chansons d'amour et de mélodies pastorales. Les instruments de musique, bien que nombreux et variés, restent artisanaux et rudimentaires.

L'autre domaine de la culture rwandaise qui témoigne d'un niveau élevé de perfection est sans nul doute la littérature orale traditionnelle faite de genres populaires et de la littérature de cour. Cette dernière comprend la poésie pastorale et la poésie dynastique. Les genres populaires constituent la majeure partie de la littérature orale traditionnelle. Faits surtout de contes, de fables et de proverbes, ils sont l'expression de l'humeur et des sentiments du commun peuple. On y retrouve une riche littérature destinée à amuser tout en édifiant.

C'est un véritable recueil de sagesse qui critique en corrigeant avec un sens d'humour qui ne manque pas de frapper le destinataire.

La vie économique

Le Rwanda traditionnel connaissait l'économie d'échanges assez développée et très organisée. Le passage de l'artisanat à l'industrie, du petit commerce de troc à la création d'un marché régional s'est opéré en plusieurs étapes. Selon J. Rumiya (1992: 170), "L'échange s'effectuait non contre des produits fabriqués de plus grande valeur, mais contre des produits de l'agriculture et de l'élevage". Le commerce se faisait par troc et la houe servait d'unité standard dans la conversion des valeurs. Il portait essentiellement sur l'échange des armes, du bétail, des bracelets, des habits, des houes, des minerais, du parfum, des peaux de bête, des perles, des produits alimentaires, des produits artisanaux, du sel, des ustensiles de cuisine, de la viande et de la volaille.

Les échanges commerciaux se faisaient aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Au niveau international, ils échangeaient avec les pays limitrophes de nombreux produits contre les produits nationaux. Au niveau national, des échanges étaient faits d'une région à l'autre ou d'une profession à l'autre. A ce niveau, les échanges commerciaux dépendaient des particularités régionales ou professionnelles. Toutes les régions étaient complémentaires et

chacune d'elles avait ses produits agricoles spécifiques déterminés par son climat et son relief. La vente se faisait dans les enclos, chez un chef ou surtout chez les commerçants eux-mêmes, sous forme de troc, les unités de référence étant selon les transactions des chèvres, des houes.

Au niveau professionnel, un artisan, un éleveur ou un agriculteur échangeait les produits de sa spécialité contre ceux d'un autre. Le forgeron avait besoin de l'agriculteur qui à son tour avait besoin de l'éleveur. Celui-ci avait aussi besoin du boisselier. Ainsi, la complémentarité interprofessionnelle favorisait l'échange commercial des produits de chaque corps de métier. Plusieurs marchés existaient à travers le pays. Les principaux produits importés étaient le sel, les perles en provenance de l'Océan Indien, les bracelets en fibre végétale. Tous ces produits étaient échangés contre des bovins, des caprins et des ovins. Des colporteurs partaient des centres commerciaux vers les collines pour vendre les produits de leur commerce jusqu'aux zones les plus reculées du royaume. Comme le Rwanda avait une autosuffisance alimentaire, en période de famine ou à des moments de soudure, des transporteurs acheminaient leurs produits agricoles qu'ils échangeaient contre du bétail. Ces produits étaient à leur tour distribués à travers le pays en passant par les grands centres commerciaux. J. Rumiya (1992: 183) note, "Le petit commerce de l'époque pré-coloniale se poursuivit donc au début du XXème siècle, mais ses pôles d'attraction furent substitués par des centres de négoce situés notamment aux ruptures de charge que représentaient les ports du lac Tanganyika".

CHAPITRE 2: PÉNÉTRATION EUROPÉENNE

INTRODUCTION

“Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment l'invoquer sans d'abord croire en Lui? Et comment croire sans d'abord L'entendre? Et comment prêcher sans être envoyé? Qu'ils sont beaux les pieds des messagers de bonnes nouvelles”! (Romains 10: 13-15).

D'entrée de jeu, il nous apparaît important d'analyser l'administration du royaume du Rwanda sous l'autorité coloniale afin de déterminer le rôle joué par cette dernière dans le développement de ce pays. Pour ce faire, nous procéderons par étapes. Dans un premier temps, nous présenterons un bref aperçu de la pénétration européenne au Rwanda, ensuite nous analyserons la "mission civilisatrice" tant allemande que belge sous ses diverses facettes afin de relever les aspects importants du portrait du missionnaire et les relations de celui-ci tant avec les autorités autochtones que les coloniales.

ÉVOLUTION DE L'EXPANSION COLONIALE

Vers l'année 1880, plusieurs Européens entreprirent un vaste mouvement d'expansion vers le continent africain. Certains travaillaient pour le compte des gouvernements, d'autres pour des sociétés privées ou pour de simples particuliers. C'est dans ce contexte que les émissaires allemands, le docteur Oscar Baumann et le Comte Von Goetzen furent envoyés au Rwanda pour une mission de reconnaissance en vue d'une occupation effective de la région. Cette aventure coloniale était née de l'ambition des dirigeants européens qui rêvaient de bâtir de grands empires coloniaux devant alimenter les usines de leurs pays en matières premières. Les pères blancs déjà installés dans les missions y contribuèrent aussi avec succès.

M. Piaux (1987: 8) note: "Dans le but de rétablir l'équilibre européen et prévenir des conflits ouverts entre les différentes puissances, une conférence internationale fut convoquée à Berlin, à l'initiative du Chancelier allemand Otto Von Bismark. La Conférence de Berlin tint ses assises du 15 novembre 1884 au 27 février 1885 et fixa les règles du partage". Bien que dans l'esprit des organisateurs, la Conférence ait été convoquée pour mettre un terme à cette course effrénée vers l'occupation de l'Afrique, elle consacre plutôt son découpage et son morcellement. Après la Conférence, la Belgique se voit offrir l'Etat indépendant du Congo (l'actuelle R.D.C.). C'est dans ce contexte que le Rwanda et le Burundi furent incorporés dans l'ensemble colonial allemand.

ADMINISTRATION ALLEMANDE

Un groupe d'explorateurs allemands arrive à nouveau au Rwanda en mars 1897. Il s'agit des capitaines Ramsay, Bethe et du docteur Kandt. Le docteur Kandt sera le premier résident du Rwanda. La reconnaissance du protectorat allemand par les autorités traditionnelles rwandaises remonte au passage du capitaine Ramsay dans le pays. Arrivé au Rwanda le 20 mars 1897, il fait conclure un pacte d'alliance avec le représentant du pouvoir qui accepte de facto l'implantation de la souveraineté allemande au Rwanda. Cette date marque le début réel de l'ère coloniale. Pour concrétiser cette situation, les autorités allemandes procédèrent à une organisation rapide de leur politique coloniale.

La colonie allemande de l'Afrique orientale avait été divisée en circonscriptions administratives et le Rwanda en faisait partie. En 1899, les deux royaumes du Rwanda et du Burundi formèrent une seule circonscription dirigée par le capitaine Bethe. Celui-ci portait le titre de résident du Ruanda-Urundi. La capitale administrative fut établie à Usumbura. A partir de 1908, les deux royaumes formèrent des unités administratives bien distinctes. A la tête de chaque unité se trouvait un résident. Le premier résident du Rwanda fut le docteur Kandt dont la résidence fut établie à Kigali. De l'avis de J-P Chrétien (1993: 189), "Les réalités introduites par le colonisateur bouleversent la société

théoriquement respectée, et on observe la mise en place d'un nouveau régime culturellement métis, mélangeant des traces du passé et des orientations modernes".

Pour ce qui est du système de gestion, les autorités allemandes optèrent pour une politique d'administration indirecte. C'était une procédure administrative consistant à respecter les structures traditionnelles et à intégrer quelques indigènes à l'appareil du pouvoir, les postes d'exécution étant réservés bien entendu aux seuls blancs. Comme l'indique C. Braeckman (1994 : 30), "Un des effets de l'administration indirecte : les chefs locaux, contraints de composer avec la puissance coloniale, sont les premiers visés par la rancœur croissante de leurs sujets : dans la mémoire collective des paysans Hutu, les corvées, les exactions qui pesaient jadis sur leurs pères ne sont pas imputables aux Européens, peu nombreux, peu visibles, mais aux nobles Tutsi dont les exigences ne cessaient de croître tandis que leur autorité s'effritait à mesure que le subtile équilibre des droits et des devoirs était remis en cause" .

Comme l'administration avait besoin d'atteindre toutes les couches de la population, l'organisation rwandaise traditionnelle fut maintenue intacte. Les responsables indigènes de différents niveaux furent maintenus à leurs postes, et ce sont eux-mêmes qui vont dans la suite aider les Allemands à affermir leur puissance coloniale.

Par la suite, les expéditions militaires organisées par les garnisons allemandes prirent la forme de poursuites policières, entreprises meurtrières certes, mais limitées dans le temps et l'espace.

Au moment où les Allemands prennent possession du Rwanda, l'autorité de Musinga, successeur de Rwabugiri (Kigeri IV), est largement contestée tant à la cour qu'au sein de la population. Plusieurs révoltes ont éclaté, mettant en branle le pouvoir du roi dans toutes les régions du pays. L'armée allemande supprima les leaders de la rébellion et incendia tout sur son passage. Ainsi, le roi Musinga fut à nouveau rétabli dans son autorité, et devenu plus que jamais, l'obligé des Allemands. G. Prunier (1997: 36) précise que "Les Allemands arrivèrent au Rwanda à un tournant de la transformation politique du pays. Le roi Kigeli IV Rwabugiri venait de mourir. Il avait été la personnification efficace et consciente du processus de conquête/centralisation/normalisation sociale..." Et plus loin Prunier (1997: 37) affirme que "Les nouveaux blancs ignorant largement les complexités de la politique locale étaient des proies faciles pour une éventuelle manipulation" .

Ensuite, les Allemands procédèrent à la délimitation des nouvelles frontières du Rwanda. Le 8 février 1910, une conférence tripartite tint ses assises à Bruxelles afin d'arrêter les frontières occidentales et septentrionales du Rwanda. Comme le note le chanoine de Lacger (1961: 411), "La nouvelle délimitation devait suivre le cours de la Rusizi, une ligne traversant le lac Kivu en

laissant la grande île d'Ijwi à la Belgique et aboutissant à la rive nord du lac, à l'est du poste belge de Ngoma; de ce point une ligne par le mont Kalisimbi atteignait le pic de Sabyinyo, qui devint ainsi le point de rencontre des frontières allemande, anglaise et belge”.

Dans cette fixation des frontières à l'aide des cartes, il ne fut nullement tenu compte ni des réalités locales ni des structures des peuples. Il en résulte une regrettable partition des populations rwandaises entre trois Etats aux administrations différentes. Ces populations qui jusque-là avaient partagé la même langue et le même passé national, étaient subitement divisées et contraintes à vivre séparées derrière des barrières artificiellement créées.

Dans ce système de gouvernement indirect, les Allemands inaugurèrent une politique d'administration reposant sur le maintien des autorités, ils se réservèrent seulement quelques prérogatives attachées à la souveraineté suprême, le pouvoir militaire et la police. Sur le plan politique et judiciaire, les institutions locales préexistantes continuèrent à fonctionner jusqu'en 1916. Toutefois, pour les ressortissants allemands, des juridictions spéciales furent constituées à leur intention et confiées à des magistrats appliquant la législation allemande. De l'avis de G. Prunier (1997 : 38), "La présence allemande fut structurellement essentielle. Elle inaugurait une politique coloniale de gouvernement indirect, en laissant beaucoup de marge à la monarchie rwandaise et en poursuivant les transformations entamées avant la colonisation,

dans le sens d'une centralisation accrue de l'annexion des principautés hutu et de l'augmentation du pouvoir ces chefs tutsi. Mais de par sa brièveté (1897-1916) et sa faible implantation administrative, la colonisation allemande ne pouvait pas modifier en profondeur la société rwandaise ".

Mise en valeur économique

La société traditionnelle ne pouvait pourvoir à tous ses besoins sur la base de la production agricole et pastorale. Il fallait ouvrir le pays aux échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Dès leur arrivée au Rwanda, les Allemands furent impressionnés par un climat doux, le panorama de ses collines et la fertilité des sols. A peine l'exploration et la pacification du pays étaient terminées, qu'ils passèrent à son exploitation économique. Comme la mise en valeur économique du Rwanda dépendait de la construction préalable des voies de communication, ils commencèrent par poser une infrastructure routière de fortune. Des pistes de portage et des voies cyclables furent aménagées. Pour les grands tonnages, la solution du chemin de fer trouva plus d'écho.

Ainsi, très rapidement les spécialistes dressèrent un projet de réseau ferroviaire doublé d'une voie lacustre et fluviale qui devait relier le Rwanda au reste de la colonie. Comme le précise de la Mairieu (1972: 93), "le tracé adopté par les ingénieurs allemands pour cette interconnexion d'une longueur de 165 km, comportait le percement de trois tunnels dont le coût était estimé à 1 700

000 D.M. de l'époque". Mais la Première Guerre Mondiale devait surprendre et compromettre la mise en exécution de ce projet qui fut abandonné après le départ des Allemands.

Outre cette ouverture du Rwanda au trafic extérieur, l'administration mit en marche les premières activités économiques dans le pays. On procéda à la mise en circulation d'une monnaie métallique, la roupie, alignée sur le Deutsch Mark (D.M.). Ainsi, de nombreuses quantités de peaux de bêtes et plusieurs têtes de bétail furent acheminées vers l'extérieur. Quant au programme de production agricole, on resta au niveau de l'expérimentation. Bref, le bilan de l'œuvre économique allemande se résume à quelques postes à vocation militaire, quelques essais de plantes, l'amorce d'une économie de marché et quelques routes carrossables.

Comme l'indique Heremans (1973: 65), le plan des Allemands était le suivant : "Le Rwanda et le Burundi étant des pays pauvres mais très peuplés, ils voulaient employer cette main-d'œuvre dans la région de Dar-ès-Salam, où la terre est très clairsemée. Pour l'exécution de ce programme, il leur fallait le tronçon de chemin de fer reliant le Rwanda à Dar-ès-Salam par Tabora. C'est la raison pour laquelle les Allemands s'occupèrent tellement peu de l'administration du pays durant l'époque de leur occupation. Ce qui donnera une idée de la médiocrité des entreprises, c'est le fait que le nombre des ressortissants du Reich résidant au Rwanda, ne dépassait point la dizaine en 1914".

Effets de la première guerre mondiale

En vertu du statut de neutralité des colonies garanti par l'Acte général de Berlin de 1885, le Rwanda et le Congo devaient être gardés hors du conflit 1914-1918. C'est en conformité avec cet acte que la Belgique qui ne voulait pas exporter la guerre en Afrique demanda au gouverneur général de la colonie de garder la neutralité et d'observer une attitude strictement défensive. De l'avis de Louwers (1921: 19) qui a beaucoup travaillé sur la campagne belge en Afrique, "cet attachement à la neutralité ne provenait pas tellement de l'esprit pacifiste des dirigeants belges. Il fallait éviter de donner aux Noirs l'occasion de découvrir l'homme blanc démasqué avec tous ses défauts et toutes ses faiblesses".

Plus loin ajoute le même auteur, "D'autre part, l'avenir colonial de l'Afrique dépendait de l'estime que les noirs devaient avoir pour les blancs. Par conséquent, il fallait éviter un conflit armé en milieu noir. L'homme blanc ne devait en aucun cas être vaincu ou confondu devant les gens qui devaient garder de lui l'image de l'homme parfait. L'on devait surtout éviter aux soldats indigènes enrôlés au sein de l'armée coloniale l'opportunité de combattre, de vaincre et de tuer les Blancs "(Louwers, 1921 : 9). Telle était l'attitude belge.

Du côté allemand, on avait les mêmes précautions, mais leur nombre était à peine suffisant pour le maintien de l'ordre intérieur dans leur protectorat. Bon

gré mal gré, le regrettable est arrivé à l'initiative des agents subalternes. Lorsqu'un émissaire allemand partit s'enquérir des intentions belges sur la paix ou la guerre dans leurs colonies respectives. On le mit en surveillance. Il vit en cette attitude une manifestation d'intentions agressives de la part des autorités belges. Il arriva à s'évader, et le récit de son aventure fit l'effet d'une bombe en milieu allemand. Les combats ne tardèrent pas à s'engager.

L'aventure de l'émissaire allemand fut interprétée comme une provocation. Les Allemands passèrent à l'attaque du Congo Belge en septembre 1914. Ils envahirent l'île Ijwi, ce qui fut considéré comme une violation flagrante de la neutralité belge. Les Belges ripostèrent par une importante levée des troupes chargées de déloger l'envahisseur allemand. Tâche qui ne fut pas difficile car les troupes allemandes sur le territoire Ruanda-Urundi étaient réduites.

Chez les Rwandais de tout bord, mais surtout chez les gens de la cour, la défaite allemande donna lieu à une grande déception. Avec les Belges, le Rwanda perdait à jamais l'espoir de recouvrer ses anciennes limites territoriales. Le roi Musinga avait d'autres préoccupations. Il voyait en l'avènement belge la fin prochaine de son règne, et craignait pour son avenir.

Les Allemands avaient été à la fois les défenseurs de son pouvoir et les vainqueurs de la dissidence d'une partie de son peuple. Que serait la réaction

des Belges à l'égard du protégé de leur ennemi? C'est dans un tel climat d'inquiétude et de curiosité que le roi Musinga et le peuple rwandais accueillirent les nouveaux maîtres du pays. Ce chaos politique et social engendré par le conflit belgo-allemand plongea le pays dans une crise sans fin. Comme l'indique J. Rumiya (1992: 74), "En dépit de la survivance du pouvoir traditionnel, une grande anarchie s'installa partout avec son cortège de violences. La famine, les corvées de portage et l'évanouissement de la structure lignagère désorganisèrent le pays. Incapables de s'opposer aux véritables responsables de nouvelles contraintes, les gens s'en prirent à leurs semblables. Partout, on ne parlait que de vendetta, de vols ou de pillages organisés".

CHAPITRE 3: LE RWANDA SOUS L'ADMINISTRATION BELGE

J. Gahama (1983: 41) note, "Les puissances victorieuses au traité de Versailles reconnaissent au Rwanda et au Burundi, à travers le statut de mandat B., un certain degré de développement; néanmoins, elles considèrent que ces pays sont encore incapables de s'administrer eux-mêmes". Comme souligné plus haut, la prise en charge du pays par les Belges culmine avec la destruction d'un candidat acceptant de collaborer à l'œuvre coloniale. Ceux-ci n'attendent pas les conclusions de paix pour faire acte de souveraineté dans les territoires conquis.

L'administration belge poursuit la politique allemande de gouvernement indirect mais exerça une pression lente sur le régime féodal pour l'amener à une organisation plus moderne. En 1931, lorsqu'elle destitua le roi Musinga, le véritable pouvoir politique passa au gouvernement belge.

En réalité, prétendre que sous l'autorité belge, le Rwanda a connu une administration indirecte, est un pur mensonge. Pierre Ryckmans (1933 : 40) note : "... Administration indirecte? Oui, si l'on veut dire par là que l'administration s'est tracée comme règle d'agir sur la masse par l'intermédiaire naturel des cadres existants; non, s'il fallait entendre par administration indirecte que

l'autorité européenne s'interdit contre toute intervention et notamment le droit de connaître des appels contre les décisions des chefs".

L'administration belge au Rwanda devant certes recourir à l'intermédiaire des cadres politiques, s'est efforcée de contrôler ceux-ci autant que possible. Elle prit ses dispositions pour que toute décision de justice prise par ces cadres puissent donner lieu à réclamation devant l'autorité coloniale. Plus concrètement, disons que les Belges, dans un premier temps, vont suivre la ligne de conduite tracée par les Allemands. Mais dans la suite, ils vont opérer une série de réformes visant à supprimer le monopole politique et les privilèges héréditaires de l'aristocratie ainsi que pour restreindre le pouvoir discrétionnaire du roi à l'égard de ses cadres politiques. Les chefs et les sous-chefs n'étaient plus nommés ou démis par le roi qu'avec l'accord du Résident militaire de Kigali. Par ailleurs, ces mesures avaient été prises pour alléger le peuple du poids des redevances et de bien d'autres exactions. Le roi qui avait été le seul maître absolu, était désormais subordonné dans son pays au représentant d'une autorité étrangère. Il régnait sans gouverner, il ne pouvait rien ordonner sans se référer à l'avis du Résident. G. Prunier (1987 : 38) le précise en ces termes: "De 1926 à 1931, la vraie politique belge se concrétisa par une série de mesures, connues comme les Réformes Voisin, du nom du Gouverneur de l'époque, Charles Voisin. Ces réformes furent précédées par une période de tâtonnements à la recherche d'un comportement envers la Cour, l'ensemble des chefs tutsi et le système d'administration indirecte hérité des Allemands".

Cette situation ne tardera pas à susciter un climat de méfiance à l'égard des Européens. Face à ces réformes, certains chefs se firent remplacer devant elle par des hommes de paille, ils refusaient même d'envoyer leurs fils dans les écoles créées expressément pour eux pour les remplacer par les fils de leurs clients, de façon à ce que ceux-ci fassent l'expérience et le travail à leur place. Devant cette attitude hostile des cadres tutsi, l'administration belge eut pour première réaction de remplacer les plus récalcitrants par les meilleurs éléments hutu formés par les écoles chrétiennes, expérience qui fut vouée à l'échec.

Au chapitre du processus de la dévolution du Rwanda à la Belgique, rappelons qu'avant la signature du Traité de Versailles mettant fin à la première Guerre Mondiale, la Belgique a mené une série de démarches pour tirer profit de sa situation de vainqueur lors de la répartition entre puissances alliées des colonies allemandes d'Afrique orientale. Elle prit les devants en implorant le concours de l'Angleterre. Les deux pays acceptaient de se faire des concessions mutuelles des territoires allemands conquis par les armes.

Le Rwanda fut amputé d'une grande partie de son territoire oriental, ce qui le privait de ses meilleures terres de pâturage. Pour écarter l'idée d'une annexion pure et simple du Rwanda et du Burundi, l'Angleterre, la France, l'Italie et le Japon confièrent à la Belgique la direction des anciennes colonies allemandes.

Décision qui sera plus tard confirmée par la Société des Nations (SDN) qui se proposait de développer la coopération entre les nations et de garantir la sécurité internationale.

Aussi, Hans Meyer (1984: 112 &113) ne manquera pas de faire remarquer que : "La loi du 21 août 1925, effective le 1er mars 1926, constituait le Rwanda et le Burundi en un seul territoire, en une seule entité juridique, dotée d'un patrimoine et d'un budget unique, et les plaçant en union administrative avec le Congo". Ce pouvoir d'agir au nom de la SDN reçut le nom de 'mandat'. D'où le Rwanda et le Burundi seront appelés dans la suite "territoires sous mandat". Ils resteront sous ce statut jusqu'à l'accord conclu entre la Belgique et l'ONU, au lendemain de la seconde Guerre Mondiale. Ce nouvel accord plaçait ces deux pays sous régime de tutelle. L'annexion du Ruanda-Urundi au Congo Belge démontre d'une atteinte à l'esprit du mandat. De l'avis de J. Gahama (1983: 403), "Avec la loi du 4 août 1925, la Belgique a manqué à la mission que lui avait confiée la SDN en transformant délibérément un territoire sous mandat en une annexe de sa colonie".

1. Action belge sur le plan économique

Comme le précise C. Braeckman (1996: 37), "Sur le plan économique, le poids des deux pays (le Rwanda et le Burundi), est quasi nul. Leur intérêt réel est plutôt d'ordre stratégique et démographique: ils peuvent servir de base d'évacuation pour les Européens en cas de troubles au Congo, ou de réservoirs de main-d'oeuvre pour la région". Lorsque la Belgique se voit attribuer la tutelle, elle entend administrer ces territoires depuis Bruxelles. Pour ce faire, la mise en valeur de ces colonies consiste, pour le colonisateur, à utiliser leurs ressources naturelles, en bénéficier autant que possible tout en apportant aux populations le meilleur de lui-même, sa civilisation et surtout sa religion.

Afin d'intensifier les relations commerciales intérieures et extérieures, l'administration belge entreprit de constituer un capital social d'abord par des investissements - travail (corvée), ensuite par le jeu d'impôts spécifiques. Ensuite, elle procéda au développement de l'infrastructure pour accroître la productivité générale du pays. En même temps que les Belges créèrent une infrastructure routière, ils démarrèrent aussi des travaux de reboisement et de mise en valeur des marais. En 1930, fut imposée la culture du café. De l'avis de C. Braeckman (1996: 38), "Vu la taille modeste de ces deux pays, leur relative pauvreté, la politique au Rwanda et au Burundi est abandonnée à l'initiative de

quelques fonctionnaires venus de Belgique. La mission civilisatrice, elle, est confiée à l'Eglise".

Agriculture

De tout temps, l'économie du Rwanda a été essentiellement basée sur l'exploitation de la terre. Selon J-P Chrétien (1993: 170), "L'échange s'effectuait non contre des produits fabriqués de plus grande valeur, mais contre des produits de l'agriculture et de l'élevage". Jusqu'à une époque récente, la terre était encore fertile et abondante tant pour les agriculteurs que pour les éleveurs. Cependant, ce pays était régulièrement dévasté par des famines d'importance et de durée inégale, mais meurtrières.

C'est dans le but d'éviter de telles calamités qu'à partir de 1926, l'administration belge mit sur pied un programme agricole de grande envergure. Pour ce faire, une dizaine d'agronomes expatriés furent répartis à travers le pays. Avec eux, l'administration espérait modifier la vieille conception rwandaise de primauté de la vache sur la houe qui avait comme conséquence directe la réduction des terres cultivables au profit des terres de pacage. En outre, le programme entame de profonds changements des méthodes de culture et de travail. Jusque-là les agriculteurs autochtones ignoraient la mise en valeur des terres par le système de rotation et de jachère. Ils pratiquaient la culture extensive mal équilibrée sur un sol usé accusant l'insuffisance d'engrais et

utilisaient des outils rudimentaires. L'utilisation des machines et des animaux restera le monopole des centres de recherche et quelques colons étrangers.

Vers la fin de la période coloniale, un plan décennal de développement allant de 1952 à 1961 fut conçu en vue de la diversification et du renforcement de l'économie rurale. Pour la première fois dans l'histoire agricole du pays, des grandes quantités de semences sélectionnées des cultures vivrières furent diffusées. Outre le café, d'autres cultures industrielles, à savoir le coton, le pyrèthre et le thé, firent l'objet d'un programme de grande envergure. A ce sujet, M. Chossudovsky (1998: 93) note: "Une restructuration de l'agriculture, l'effondrement des cours du café, qui fournit à ce pays plus de 80% de ses recettes d'exportation - c'est là le legs colonial de la Belgique - et l'imposition d'un programme de réformes macroéconomiques par les Institutions de Bretton Woods auront, en exacerbant les difficultés de la vie et les tensions ethniques, contribué à l'effondrement politique". Ce qui en fait subsistait de l'économie traditionnelle était tombé sous l'emprise du mercantilisme colonial.

Pour protéger le sol contre l'érosion favorisée par la suroccupation agricole et pastorale, un vaste programme de lutte anti-érosive fut entrepris et renforcé. Des stations de recherche, de sélection et d'expérimentation agricole furent créées. Elles avaient pour tâche l'expérimentation du meilleur moyen de tirer de la terre le maximum de production pour un minimum de dépenses. De

nouvelles cultures et espèces vivrières plus productives y furent essayées avant leur diffusion à travers le pays.

Les centres créés à cet effet procédaient aussi à la recherche des meilleures méthodes de culture et à la sélection judicieuse des variétés à introduire. Les chercheurs donnaient leur préférence aux espèces qui s'adaptaient aux influences climatiques, qui donnaient le maximum de rendement.

Les variétés retenues étaient d'abord attentivement observées sur les parcelles d'essai avant de faire l'objet d'une campagne de propagation. Ce fut le cas de certaines variétés de haricots, de pois, de pommes de terre, de patates douces, de manioc et de diverses céréales.

Outre ce programme, la création des paysannats à vocation agropastorale permit l'aménagement et le peuplement des régions à faible densité humaine. Les occupants des paysannats étaient soumis à un travail organisé et rationnel de leur propriété. Les paysannats répondaient ainsi à la volonté des autorités de regrouper la population sur des endroits pourvus d'une certaine infrastructure économique et sociale. C'était le début de la réforme agraire.

Il convient de noter que pour rationaliser les impôts et les travaux d'intérêt public par les indigènes, les Belges révisèrent la structure de corvée et la

remplacèrent par une corvée de nature individuelle. Le capitalisme occidental s'accompagna d'une nouvelle pratique, celle de la privatisation des pâturages et le changement du contrat de clientèle. Cette nouvelle pratique à base d'individualisation et de privatisation transforma profondément la vie socio-économique du Rwanda. Malheureusement, malgré la réduction des journées de corvée du peuple envers les chefs et sous-chefs, la nouvelle imposition qui s'adressait non plus au groupe familial, mais à chaque homme adulte valide, devient très lourde sur les épaules des contribuables. L'administration venait de faire éclater l'équilibre des échanges en imposant des corvées individuelles. Beaucoup de corvéables durent fuir le pays.

Comme l'indique J. Gahama (1983: 340), "La capitation était une charge très lourde. La perception des impôts était inscrite en tête des préoccupations des administrateurs. Pour être plus rentables, ils y associèrent comme intermédiaires les chefs coutumiers qui furent de plus en plus motivés par les ristournes qu'ils obtenaient sur les rentrées. Suite aux augmentations constantes des impôts, on observait une désorganisation au sein de la société. Manquer de l'argent nécessaire pour s'acquitter de sa contribution devenait humiliant. Aussi certains jeunes quittèrent le pays pour aller gagner de l'argent en travaillant dans les mines du Katanga ou les plantations du Kivu et des territoires britanniques".

L'élevage

Dans le domaine de l'élevage, on procéda à de sérieuses réformes. L'élevage du bétail avait jusque-là été pratiqué sans soins particuliers pour les pâturages et pour les animaux. Pour une meilleure exploitation de l'élevage, les autorités réagirent en suggérant l'élimination progressive du bétail de moindre valeur. La proposition d'abattage systématique du cheptel de qualité inférieure se heurta à l'opposition des milieux d'éleveurs. L'administration décida alors d'intensifier les positions d'amélioration de la race locale et des méthodes d'élevage. De l'avis de J. Gahama (1983: 320), "Dans le passé, on a étudié surtout l'intérêt social, politique et religieux du bétail. Il ne faut pas sous-estimer son importance économique. Il est vrai que les vaches ne donnent que peu de lait, mais elles sont indispensables pour toutes sortes d'usages. Toute vache est destinée à la nourriture et on utilise la peau, les poils, les cornes, les nerfs aussi bien que la queue. On se sert des excréments pour fumer les champs, pour boucher plusieurs sortes de tressage et en certaines régions pour entretenir des feux".

Pour juguler la pénurie de nourriture substantielle et l'insuffisance des pâturages durant la saison sèche, de nouvelles plantes fourragères furent introduites. En plus de l'expérimentation des plantes fourragères d'origine étrangère, on aménagea des prairies naturelles composées de végétation propre à la région. A côté du programme de sélection et d'amélioration du gros bétail,

on vit apparaître pour la première fois l'élevage des porcs. A ce sujet, J. Gahama note (1983: 321), "L'administration belge voyait dans le bétail une grande richesse susceptible de permettre un développement du pays, à condition de l'améliorer et de l'exploiter rationnellement. Tout compte fait, l'importance matérielle du bétail était digne de son importance symbolique dans les rapports sociaux".

Les mines

L'extraction minière a débuté ses activités en 1926. Les mines étaient plutôt concédées à des sociétés ou à des colons miniers pour une durée maximum de 90 ans. De l'avis de J. Gahama (1983: 310), "Des changements importants intervinrent durant cette période coloniale, d'une part, le gouvernement belge expropria des paysans au profit d'entreprises minières ou agricoles ou d'établissements religieux, d'autre part on constata des abus des autorités coutumières qui s'approprièrent des terres qui étaient en réalité propriété publique". Comme le Rwanda n'avait jamais été ouvert à la prospection publique, toute personne physique ou morale désireuse d'y prospecter concluait une convention avec le représentant de l'administration de tutelle nanti de ce pouvoir. Les principaux minerais exploités étaient la cassiterite, l'or, les minerais mixtes associés à la cassiterite.

Bien que les ressources minières du Rwanda n'aient pas été un scandale géologique, elles ont toutefois constitué une importante source de revenus pour le pays et une occasion de quelques réalisations publiques. Déjà en 1955, les mines constituaient la deuxième source de recettes douanières et un important secteur de travail.

La présence d'une mine dans une région allait souvent de pair avec le développement économique de celle-ci. Outre l'octroi de l'emploi à la population locale, les sociétés minières organisèrent pour leur main-d'œuvre et les régions environnantes une action sociale et médicale appréciable. Des écoles furent ouvertes, des dispensaires et des hôpitaux furent créés. Pour faciliter le transport des minerais, une infrastructure routière fut créée, et les produits agricoles acquirent plus de valeur.

Toutefois, malgré ces nombreux bienfaits, l'exploitation minière était toujours accompagnée de la stérilisation des terrains indigènes. Aucune mesure n'était prise pour remettre en état les terrains endommagés. De nos jours, on voit encore de vastes étendues de terres dénudées et sérieusement érodées. Certaines régions minières, notamment celles de Rutongo, de Rwinkwavu sont l'exemple frappant de cette exploitation barbare et inconséquente des concessionnaires dont le souci majeur ne fut souvent que la seule récolte du maximum de minerais et le grand profit.

L'artisanat

L'artisanat rwandais remonte loin dans l'histoire. Il a toujours été exercé par les gens de même famille et s'est transmis de père en fils. Il a toujours été axé sur la fabrication d'objets militaires. L'artisanat constituait pour ceux qui l'exerçaient une source de richesse et un bon marché d'approvisionnement pour les utilisateurs de ces produits. Ils répondaient ainsi aux besoins économiques de la population. Les principaux domaines d'expression des artisans ont toujours été la poterie, la vannerie, le travail du bois, du fer et le tissage.

Les produits artisanaux, à part ceux de prestige, étaient généralement destinés aux échanges. De l'avis de J. Gahama (1983: 149), "Avant la pénétration coloniale, l'artisanat permettait au spécialiste d'avoir les ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins. Le travail du minerai pour fabriquer houes, lances, serpettes et couteaux réservé à quelques spécialistes, était un métier très rémunérateur. Actuellement, à cause des objets importés qui ont remplacé les produits artisanaux, le métier ne fait plus vivre décemment son homme". Avec la mise en valeur du pays par les Européens, plusieurs produits de l'artisanat indigène ont peu à peu cédé le pas aux articles de même espèce qui étaient importés. L'industrie de la poterie et de la vannerie est toutefois restée florissante et a gardé la même importance que par le passé, d'autant plus que le prix des articles importés défiait le pouvoir d'achat de nombreux indigènes.

Pour lutter contre la disparition des certains métiers qui risquaient de disparaître avec l'importation d'objets d'origine européenne, l'administration coloniale a créé des écoles artisanales. Mais en réalité, ces écoles vont plutôt dispenser une formation visant la production d'objets de type européen.

Le commerce

Pour ce qui concerne le commerce intérieur, bien avant l'avènement des occidentaux au Rwanda, ce commerce était connu des autochtones. Ils pratiquaient le troc, un système économique primitif d'échange direct d'un bien contre un autre. Comme l'indique J-P Chrétien (1993: 183), "Le petit commerce de l'époque pré-coloniale se poursuit donc au début du XXème siècle, mais ses pôles d'attraction se modifièrent: aux lieux de production (saline, forge) furent substitués des centres de négoce situés notamment aux ruptures de charge que représentaient les ports du Lac Tanganyika".

Vers 1930, le pays inaugure l'ère d'une économie monétaire grâce à l'apparition d'une nouvelle classe de salariés oeuvrant dans des entreprises récemment créées (ouvriers, agents subalternes de l'administration, des chantiers miniers, des plantations de café et du programme routier). En plus de cette main-d'œuvre indigène, il y avait une autre catégorie de gens rémunérés.

Ce sont les émigrants temporaires rwandais travaillant dans les pays voisins qui rentraient régulièrement munis de leur épargne.

Le pays comptait quelques marchés ruraux de moindre importance qui vendaient diverses variétés de marchandises. Mais c'est surtout les produits de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat traditionnel qui étaient les plus représentés. Le commerce professionnel ne vit le jour que lorsque l'administration créa des chefs-lieux des territoires. Il était surtout pratiqué par les Arabes ou les Indiens, car le commerce entre les mains des Rwandais était à ce stade inexistant. A l'époque, aucun Rwandais ne réunissait les conditions requises pour l'ouverture d'un commerce professionnel patenté. Il fallait faire preuve de la possession d'un magasin en matériaux durables. Le commerçant devait également se munir d'un capital financier et justifier de l'expérience de la pratique du commerce. Sans nul doute, le commerce en gros était l'exclusivité des firmes étrangères, car elles seules répondaient aux exigences du moment.

La fin de la période coloniale vit la prolifération des marchés ruraux, la création et la consolidation de nombreux centres commerciaux. La multiplication de tels centres était une politique de l'administration coloniale qui voulait une véritable émancipation du commerce. Pour accélérer cette évolution, l'administration coloniale avait favorisé l'installation des commerçants autochtones dans les centres commerciaux et dans les centres de négoce.

C'était un grand assouplissement du système colonial puisque les indigènes n'avaient pas été jusque-là autorisés à quitter leurs agglomérations.

Malgré cette mesure, très peu de commerçants rwandais purent s'installer dans les centres commerciaux. Ils préférèrent s'établir dans les centres de négoce qui étaient moins importants et qui étaient pratiquement un terrain idéal pour les commerçants débutants. B. Paternostre de la Mairie précise (1972: 195), "Dans la réalité, faute de disposer d'un minimum de capital au départ, de pouvoir donc constituer un premier fonds de commerce, les commerçants rwandais de ces nouveaux centres ne furent que les agents des commerçants installés dans les centres commerciaux".

Quant au commerce extérieur, l'administration belge a tenté de diversifier les exportations par l'imposition des cultures industrielles telles que le café, le thé...etc. L'apport monétaire du café passa vite au premier rang, avant l'emploi salarié et ventes de bétail. Ce pouvoir monétaire nouveau, associé à la formation scolaire, va constituer le plus grand choc destructeur du système traditionnel.

En ouvrant le Rwanda au commerce international (par l'exportation du café, du thé...etc), des sociétés belges en profitèrent pour s'implanter dans le pays. C'est ainsi qu'elles commencèrent l'exploitation et l'exportation des minerais d'étain. Ainsi, la diversification des produits d'exportation amena un fort accroissement des opérations commerciales. Le salaire et le revenu de

production surtout du café et du bétail accrurent les possibilités d'achat des paysans. Cependant, quand les termes d'échange se détérioraient, la population abandonnait les produits importés même de grande nécessité et se rabattait sur les produits locaux.

L'expansion des revenus, grâce à la productivité croissante du café et à l'augmentation des revenus salariaux, aboutit à élargir le circuit des échanges au détriment du secteur traditionnel et par l'élévation des prix de produits locaux du secteur primaire, elle permit l'introduction de facteurs de production complémentaire dans le secteur traditionnel de l'économie fermée.

A la fin de la période coloniale, des échanges commerciaux étaient établis entre le Rwanda, le Burundi et le Congo Belge (l'actuelle RDC). Cela avait été rendu possible grâce à la réalisation d'un réseau routier. En plus du Congo Belge, le royaume du Ruanda-Urundi avait des liens commerciaux avec l'Europe, l'Amérique, l'Asie et d'autres pays africains.

Dès le départ, le commerce d'importation et d'exportation avait été laissé à l'initiative privée. L'administration coloniale n'intervenait que pour le commerce de quelques produits vivriers et certains produits miniers. Il intervenait notamment dans le commerce du café dont on exigeait l'exportation d'un produit de bonne qualité. Comme pour le commerce en gros, le commerce extérieur était le monopole des firmes étrangères

2. Action belge sur le plan social

A la fin de la période coloniale belge, le Royaume du Rwanda est essentiellement peuplé d'autochtones, d'Européens et d'Asiatiques. A part les Rwandais dits autochtones, les autres gens forment la catégorie d'étrangers. Ce sont souvent les colons, les agents de l'Etat ou des sociétés, les missionnaires et les commerçants.

Quant aux Rwandais, comme précisé dans les lignes qui précèdent, ils sont divisés en trois groupes socialement hiérarchisés et différenciés. Hormis les conquêtes de territoires pour leur survie ou l'acquisition du pouvoir, ces gens vivent dans une harmonie relative.

Vers la fin de la période coloniale, la société rwandaise va connaître une véritable mutation. L'administration belge qui s'était montrée timide au début, va opérer des réformes. A cet effet, Il convient de rappeler que la fonction royale avait été désacralisée depuis l'arrivée des Européens. Qui plus est, l'administration a introduit d'autres éléments culturels étrangers, notamment les religions importées, l'enseignement et les services médicaux. La religion traditionnelle a été supplantée par les nouvelles qui n'ont même pas cherché à l'intégrer/l'adapter. Selon F. Rutembesa (1991: 403), "On a attaqué nos coutumes et nos pratiques sans se soucier de chercher des substituts qui joueraient le même rôle".

Au fait, à leur arrivée dans le pays, les Belges s'appuyèrent sur les autorités traditionnelles. L'organisation tant politique qu'administrative du royaume sera graduellement adaptée aux besoins de la politique coloniale. Notons au passage que les changements s'opéraient sans avis préalable des autochtones. Plus concrètement, à l'ère coloniale, les thèmes centraux étaient l'absolutisme et le morcellement; les transformations que les colonisateurs ont opérées sur le plan socio-politique ont consacré la mainmise du pouvoir colonial sur les institutions traditionnelles. Rappelons en particulier la dimension du phénomène ethnique qui a généré des clivages politiques au Rwanda et au Burundi, sociétés qui étaient ethniquement homogènes avant l'arrivée du colonisateur.

Aux yeux de C. Vidal (1991: 81), "Les Belges sont venus et se sont installés partout au Rwanda. En arrivant, ils faisaient tout pour se rendre sympathiques et puis, quand ils ont vu que les gens ne se méfiaient plus, ils les traitaient durement. Ils les faisaient battre à la chicotte et crever de fatigue aux travaux obligatoires". En réalité, ils étaient les vrais maîtres et leur soutien n'était qu'une manoeuvre.

Education et culture

On ne peut parler de la vie intellectuelle et culturelle du Rwanda colonial sans évoquer le rôle joué par l'église. C'est sous l'époque allemande en effet que l'enseignement fut introduit au Rwanda par des missionnaires. Quand le Rwanda passa sous contrôle belge, l'œuvre d'enseignement fut continué par des missions nationales belges sur demande de leur gouvernement. Comme l'indique J. Gahama (1983: 242), "On peut dire que le Christianisme a introduit une nouvelle source de légitimité politique, légitimité de nature étrangère. L'idéologie religieuse entraîna de nouveaux clivages entre les diverses confessions. Enfin, l'ouverture du pays au monde moderne introduisait de nouvelles sources de conflits, de tensions et de blocages dont la clé échappait Burundi". Le même scénario s'est produit dans le Rwanda voisin.

Les missions catholiques

L'évangélisation du Rwanda par l'église catholique remonte à la fin du XIXème siècle. Elle est l'œuvre des pères missionnaires. Ceux-ci avaient mandat de pénétrer au cœur de ce royaume et de convertir le peuple et ses dirigeants. Ce qui ne fut pas chose facile. La conversion de la Cour et du palais royal fut un échec. Le roi et tous les hauts dignitaires se montrèrent réfractaires. Mais les missionnaires firent preuve d'un courage exceptionnel devant l'hostilité de ces dirigeants. Un bon nombre de jeunes et d'autres gens en quête de protection furent leurs premières recrues. Ils recevaient en plus du catéchisme quelques rudiments de calcul et de lecture. Ils étaient également initiés à

certains métiers. Comme l'indique J. Gahama (1983: 242), "Peut-être nulle part ailleurs, la collaboration entre l'Eglise et l'Etat n'aura été aussi étroite qu'en Afrique belge, où les congrégations religieuses, principalement catholiques, reçurent la lourde mission de l'éducation. Deux faits essentiels allaient influencer à notre avis la vie socio-culturelle du territoire: le recrutement des élèves d'un côté, et le contenu des études de l'autre".

Le développement de l'évangélisation fut assez lent. Ce n'est que vers les années 1922 que commencèrent des conversions en masse. En 1925, l'enseignement rwandais fut confié aux missionnaires. Le système d'enseignement libre et subsidié fut généralisé. En 1946, une convention sur l'enseignement fut mise en application. Elle avait été conclue entre le gouvernement belge et les missions. De nombreux complexes scolaires furent érigés, entraînant par là l'arrivée d'un important personnel d'appui. En plus de la création des écoles, les missionnaires vont étendre leur action culturelle. Ils encouragèrent par d'importants subsides l'ouverture et le développement de nombreux ateliers ainsi que le perfectionnement des méthodes traditionnelles d'artisanat.

Avec les premiers missionnaires, l'alphabétisation sommaire des masses est mise au service de l'évangélisation. L'enseignement est abandonné aux missions catholiques; et J. Gahama (1983: 243) le précise en citant les propos du Rapport d'Administration (1925: 76) "Les missions religieuses sont mieux

outillées et mieux qualifiées que toute autre institution pour répandre largement dans le pays les bienfaits de l'éducation. Il appartient à l'Etat par l'octroi des subsides suffisants, d'amener les missions à perfectionner leur outillage scolaire et à développer le programme de leurs écoles. C'est ce que l'administration du territoire sous mandat s'efforce de faire, faisant dépendre ses subsides des efforts déployés par l'extension de l'instruction publique". Après la Première Guerre Mondiale et l'implantation de l'administration belge, il faut attendre 1924 pour qu'une politique scolaire voit le jour par un premier projet d'organisation de l'enseignement. Ainsi en 1931, une convention est signée entre les missionnaires déjà fort engagés dans ce secteur et la puissance de tutelle: l'enseignement est cédé aux confessions religieuses tandis que l'administration leur garantit des subsides.

Les missions protestantes

L'œuvre missionnaire protestante au Rwanda remonte au début du siècle. Peu après leur installation, les missionnaires protestants construisent des maisons d'habitation, des temples et des dispensaires. Mais ce début de développement du pays devait tomber en veilleuse avec l'ouverture des hostilités de la Première Guerre Mondiale.

En plus de l'évangélisation, tous ces missionnaires, hommes et femmes, étaient tous animés du même désir de faire sortir le peuple rwandais de

l'ignorance. De nombreux jeunes gens furent initiés aux nouveaux métiers. Un effort d'alphabétisation fut déployé et des établissements scolaires furent créés.

Organisation de l'enseignement

L'instruction et l'éducation du peuple rwandais sont l'œuvre des missions chrétiennes. Les missionnaires catholiques et protestants ont en effet mis sur pied un vaste réseau d'enseignement libre et subsidié qui a fait ses preuves. Une simple analyse des objectifs et des programmes en vigueur révèle l'existence dans ce système de deux catégories d'établissements enseignants. Il y a, d'une part, les établissements de régime métropolitain calqués sur l'organisation de l'instruction publique en Belgique et les établissements à programmes africains, d'autre part.

En effet, les colonialistes ont introduit un nouveau système d'éducation par l'école. Mais ils se sont surtout attachés à la formation de leurs cadres subalternes (masculins). Ainsi, l'instruction des jeunes filles a été beaucoup plus tardive et moins poussée que celle des garçons. Ce sont surtout les hommes qui ont eu l'occasion de faire des études plus poussées, des voyages à l'étranger ou de travailler avec des étrangers alors que les Rwandaises qui ont eu ce privilège sont très peu nombreuses. Comme le précise J. Gahama (1983: 244), "Le but de l'enseignement était de former des auxiliaires. Le système éducatif dans l'Afrique

belge était conçu pour répondre aux réalités du moment c'est-à-dire l'exploitation des colonies au seul profit de la métropole".

Les établissements de régime métropolitain accueillait les élèves européens. Les enfants indigènes y étaient peu nombreux. Ils étaient déclarés admissibles selon des critères tendant à préserver la population blanche. Les établissements à programmes africains s'adressaient à la majorité des enfants autochtones. Bien que d'un niveau inférieur à celui de la métropole, ils constituaient à travers le pays un vaste réseau de formation scolaire appréciable.

D'une manière générale, comme le note J. Gahama (1983: 245), "On chercha à donner à la masse une petite formation. On toléra une petite élite, mais uniquement choisie dans la classe dirigeante dite coutumière et devant être éduquée à part dans une école où on remodelera les cadres pour mieux les manipuler".

Enseignement primaire

Au niveau primaire, les établissements à programmes africains avaient un personnel presque exclusivement indigène. Ce dernier provenait des écoles pédagogiques du pays. Le Kinyarwanda était la principale langue d'enseignement. Le français n'apparaissait que dans le deuxième niveau de l'enseignement primaire. L'enseignement primaire préparait les enfants de la

masse à suivre les cours du secondaire. Cependant, il ne suscitait pas l'intérêt pour les activités manuelles; au contraire il conduisait les élèves à se détourner de leur milieu sans pour autant que leur soient données la formation pratique nécessaire et les possibilités pour entrer dans le secteur des activités modernes. Qui plus est, les manuels scolaires étaient souvent inadaptés parce qu'importés ou souvent parce que simplement transposés d'un système d'enseignement étranger. Comme l'enseignement dispensé devait former l'élite, la majorité des élèves du primaire n'était pas admise au secondaire.

L'organisation de l'enseignement a été ainsi décrite par J. Van Hove (1950: 153), "organisées le plus souvent sous forme d'internats créés dans les postes de mission, les écoles du second degré sélectionnés contribueront davantage à l'éducation générale des élèves et s'attacheront spécialement à renforcer leur faculté de raisonnement. L'enseignement du français y sera assuré de telle sorte que les jeunes gens soient en mesure de suivre sans effort et avec fruit les cours de l'école secondaire donnés uniquement en langue européenne". Ceci-dit, il faut souligner les effets négatifs qu'a un enseignement dispensé en langue étrangère à cause des difficultés que rencontre l'élève dans l'assimilation des leçons données.

Enseignement secondaire

Au niveau secondaire, le personnel enseignant était européen. L'enseignement était dispensé en français et avait un double but. Il devait d'une part permettre la sélection des élèves destinés à l'enseignement universitaire, et d'autre part préparer les auxiliaires de l'administration coloniale dans les domaines de l'administration, de l'agriculture, de l'enseignement, et de la santé. C'était la mission assignée à toutes les écoles à programmes africains. Ceux-ci s'étendaient généralement sur une durée de trois ou quatre années d'études.

Les écoles à programme métropolitain étaient desservies par des professeurs formés pour ce genre de poste en Belgique. Quelques collèges suivaient ce programme. C'était le cas par exemple du Groupe Scolaire d'Astrida, du Collège Saint-André à Kigali. Le groupe scolaire avait pour but de former des auxiliaires de l'Administration. Comme l'indique J. Gahama (1983: 252), "L'institut doit créer une nouvelle classe sociale, une classe sans morgue de parvenus qui se retrouve et se tient au premier échelon de l'échelle qui monte vers la civilisation, qui ne déteste pas le vulgaire indigène, mais qui d'un autre côté ne se remet plus à son niveau. Il doit donner au pays une aristocratie non héréditaire, en développant aussi complètement que possible toutes les bonnes qualités".

Un accent particulier avait été mis sur le développement des écoles de formation pédagogique. Il y avait aussi des écoles moyennes ménagères rangées dans la catégorie des établissements à caractère pédagogique. Celles-ci préparaient les jeunes filles à leur rôle futur de ménagères, d'épouses et mères.

L'instruction des adultes

C'est aux missions chrétiennes que revient le mérite d'avoir amorcé l'œuvre d'instruction des adultes au Rwanda. Pour tirer leurs catéchumènes de l'ignorance et de l'analphabétisme, les missionnaires ont ouvert une série de chapelles-écoles. Y étaient admis les indigènes de tout âge et des deux sexes qui suivaient des leçons de morale. On y vantait outre mesure des sentiments de soumission à l'autorité, des sacrifices personnels, de complaisance dans la pauvreté en attendant une récompense du ciel.

La structure de ces écoles différait nettement de celle de l'enseignement primaire régulier. En plus des leçons de catéchisme, les jeunes plus réceptifs que les vieux recevaient un apprentissage élémentaire de l'écriture, de calcul et de la lecture.

Réalisations progressives de l'enseignement

Tel que vu dans les lignes qui précèdent, l'introduction de l'enseignement comporte quelques aspects positifs, notamment l'écriture, la lecture, le calcul, l'étude des sciences et de la philosophie. Quoique très importante pour le développement des connaissances et l'élargissement des horizons de vision, elle a entraîné une acculturation des Rwandais instruits au système extérieur et le contact avec des idées politiques et économiques qu'ils ignoraient jusqu'alors.

Dans les chapelles-écoles, par exemple, on y dispensait une instruction religieuse et quelques rudiments de calcul et de lecture. La politique de subsides dans ces écoles permettra à l'Etat d'étendre aux moindres frais des écoles à tout le pays. Ainsi, d'immenses efforts seront consentis malgré la précarité des ressources. A partir de 1959, l'augmentation des élèves inscrits devient sensible. Cette forte augmentation des effectifs est due, semble-t-il, à la politique arrêtée de gratuité et d'obligation de l'enseignement pour les enfants en âge de scolarité. A son accession à l'indépendance, le Rwanda était donc largement scolarisé, tout au moins au primaire.

L'enseignement secondaire par contre va longtemps rester le domaine de quelques privilégiés. Une minorité soigneusement sélectionnée au niveau primaire y avait accès. Dans l'ensemble, l'enseignement secondaire restera longtemps représenté par des écoles de formation religieuse et des écoles de

moniteurs. L'objectif principal des églises était de gagner l'élite rwandaise à la foi chrétienne. Plus concrètement, l'action missionnaire s'enracinait profondément dans une vision et une pratique propres à cette époque de la colonisation et de l'extension du Christianisme occidental. L'exemple du Groupe Scolaire d'Astrida témoigne de cette expansion du Christianisme. Selon J. Gahama (1983: 241), "L'école secondaire d'Astrida confiée aux frères de la charité de Gand, garda les portes fermées aux non catholiques. On eut beau demander la création d'une autre école soutenue financièrement par le pouvoir colonial, destinée aux protestants, musulmans et païens, ce fut en vain".

Pour nous résumer, disons qu'en dépit des aspects positifs (écoles, réseaux de santé, infrastructure routière... etc), on ne peut pas nier que l'engagement missionnaire et du gouvernement colonial dans l'éducation, la restructuration administrative et sociale aient contribué à renforcer, voire légitimer le système colonial qui, pour ceux qui le subissaient, était un état de dépendance et de soumission totale. Pourtant, cette lacune n'a pas été comblée par la formation de chrétiens responsables de leurs droits et devoirs dans l'Église et la société.

Conformément à la politique de l'Église et du gouvernement colonial, ceux-ci ont accordé plus d'importance à la formation de leurs auxiliaires et des chrétiens à l'obéissance, à l'autorité, à la conformité aux réglementations qu'aux principes de participation, de dialogue et d'initiative.

Partant de ce qui précède, ne faut-il pas se questionner sur les conséquences de l'introduction d'éléments étrangers dans la société rwandaise? Après le choc de deux cultures (européenne et rwandaise), le système rwandais est-il resté cohérent? A-t-il rejeté ces éléments ou bien a-t-il été détruit? Cherche-t-il à se restructurer ou est-il englouti par le système étranger? Autrement dit, la vie du citoyen rwandais, est-elle comme celle d'antan? Sinon, quel est le sens de sa restructuration?

Action sur la sphère socio-politique

En comparaison avec le système de gouvernement des Belges au Rwanda, celui des Allemands qui les y ont précédés a essayé de conserver, en matière politique, l'ensemble des structures coutumières. Mais par la suite, elles ont été adaptées graduellement aux besoins de la politique coloniale. C'est ainsi qu'on a tenté d'uniformiser l'administration du royaume et de mettre un terme à l'autonomie de certaines régions. Tâche qui n'a pas été facile et qui s'est heurtée à l'opposition des autochtones à l'administration aussi bien allemande que belge.

Mise à part cette recherche d'homogénéisation de l'administration du Rwanda, les Allemands et les Belges, du moins au début, respectèrent l'organisation politique coutumière, pour autant que cela n'était pas en contradiction avec le pouvoir colonial. (Indirect rule : politique qui utilise les

autorités locales comme instruments fidèles du pouvoir colonisateur - Les Allemands furent les premiers à appliquer ce système). Cette politique voulait d'une part, un régime d'administration indirecte qui respecte et utilise les institutions existantes, appelées toutefois à évoluer et à se conformer aux réalités nouvelles, et d'autre part, maintenir et renforcer l'autorité du roi et des chefs traditionnels.

Comme le précise P. Rutayisire (1987: 34), "A leur arrivée dans le pays, les Belges adoptèrent la même politique que leurs prédécesseurs. Pour se faire respecter et faire respecter leurs ordres, ils ont préféré s'appuyer sur les autorités traditionnelles. Dans les premiers jours du moins, les représentants de l'administration belge prirent soin d'agir sur la masse par l'intermédiaire des cadres locaux et de ne jamais aller contre les décisions de ceux-ci. Ils ont opté pour la voie lente et réformiste, afin d'éviter "une révolution brusque" susceptible de plonger le pays dans un état d'anarchie".

De l'avis de Murego (1975: 52), "Un mémorandum confidentiel résume ainsi la position belge: "Notre administration maintiendra l'autorité royale et la renforcera, conformément à la coutume, là où elle se serait trop affaiblie. Mais elle veillera d'une part à ce que cette autorité ait besoin de notre concours, d'autre part à ne pas réduire trop ou annihiler le rôle des grands feudataires. Le critérium sera de ne pas nous exposer à devoir administrer nous-mêmes

directement le pays, ou à rendre le roi trop puissant et enclin à contrecarrer notre action et à maintenir les abus".

Pour réussir leur œuvre civilisatrice, les autorités belges adoptèrent une nouvelle organisation administrative avec les fonctions de Résident, d'administrateurs, de chefs et de sous-chefs. Le Résident est nommé par le Roi belge. Point n'est besoin de rappeler que cette nomination ne requiert guère le consentement préalable des indigènes. Présenté comme le conseiller du roi, il est en réalité plus puissant que lui; il joue le rôle de magistrat; préside le Tribunal du roi et les tribunaux de territoires.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Résident est assisté par des administrateurs de territoires. Ceux-ci sont tenus d'être constamment en contact avec la population indigène, de faciliter les relations entre les habitants avec l'administration. Ils jouent le rôle de conseillers des chefs et des sous-chefs de leur ressort.

Avec l'occupation du Rwanda par la Belgique, les fondements symboliques de la sacralité du pouvoir du roi seront progressivement détruits. Le roi ne sera plus perçu comme le seul maître de son peuple puisque devenu un simple agent de l'administration belge au même titre que les autres membres du personnel de soutien. Plus d'une fois, Musinga va déplorer cette situation en disant ceci : "Je ne suis plus aujourd'hui le Mwami. L. de Lacger note (1961:

526), "Je ne suis plus capable de tuer qui je veux, ni déposséder mes gens à ma discrétion. Comment peut-on dire que je suis encore le roi? Au reste, tout ce que je dis, tout ce que je fais, tout ce que je pense, les Européens le savent aussitôt ».

En fait, le "Mwami" est réduit à un simple instrument d'exécution du Résident. Il a des tâches bien précises, et est tenu de soumettre pour approbation au Conseil supérieur du pays toutes les mesures qu'il voudrait imposer à ses administrés. En échange des anciens droits seigneuriaux et toutes les redevances en nature, le Mwami jouit d'une contribution en espèces. Comme le précise le chanoine de Lacger (1961: 553): "Sur l'impôt global indigène de la capitation, payé par tout adulte mâle capable de travail, il reçoit une ristourne de 75 centimes; sur la taxe frappant toutes les bêtes à cornes une ristourne de 25 centimes". Il continuait à toucher les contributions coutumières par an sans recevoir aucun soutien financier du gouvernement belge.

La nouvelle organisation politique ne dépendait plus que de l'initiative et du bon vouloir de l'autorité mandataire. Le Mwami n'était plus consulté. Il était plutôt informé des décisions à prendre quand il n'était pas mis devant le fait accompli.

Comme l'indique J.P. Chrétien (1993: 189), "Les réalités introduites par les colonisateurs: écoles, missions, échanges monétaires, nouvel appareil

bureaucratique juxtaposé à tous les niveaux à l'ancien réseau de pouvoirs, émergence d'une couche sociale occidentalisée, bouleversent la société théoriquement respectée, et on observe la mise en place d'un nouveau régime culturellement métis, mélangeant des traces du passé et des orientations modernes".

En résumé, à leur arrivée dans le pays, les représentants de l'administration belge s'appuyèrent sur les autorités traditionnelles. L'organisation tant politique qu'administrative du royaume sera graduellement adaptée aux besoins de la politique coloniale. L'autorité administrante belge procéda à l'uniformisation des anciennes structures administratives selon un modèle, et par là-même, contribua au renforcement de l'hégémonie tutsi et aux sentiments d'appartenance ethnique. Les colonisateurs ont en effet décidé de faire des Tutsi les relais de leur pouvoir. A cet effet, la promotion d'une élite choisie parmi les Tutsi scolarisés a été la clé de réussite.

Comme l'indique Claudine Vidal (1991: 26), "le pouvoir belge et la situation de dépendance ont contribué à renforcer la différenciation selon le critère ethnique. "La composante tutsi (détentrices de l'Etat traditionnel aristocratique par sa noblesse et sa culture de Cour ouverte plutôt qu'à la modernité car privilégiée par le système d'enseignement et la sollicitude missionnaire) a été l'intermédiaire principalement reconnu par la puissance tutrice. Elle en a reçu un renforcement du sentiment d'identité et de supériorité, de séparation et de

distance sociale, alors même que tous les Tutsi ne se trouvaient pas détenteurs de richesse, de prestige et d'autorité”.

Vers la fin de la période coloniale, l'administration belge décide de hâter la démocratisation des institutions indigènes. Des consultations populaires furent organisées. Le peuple fut initié à participer à la vie politique du pays. Mais en réalité, un malaise social agitait toutes les couches sociales du pays. Plusieurs partis politiques furent créés et une révolution sociale vint renverser la situation. Le régime monarchique céda la place à la République. De l'avis de J. Rumiya (1987: 74), “Incapables de s'opposer aux véritables responsables des nouvelles contraintes, les gens s'en prirent à leurs semblables. Pourtant, on ne parlait que de vendettas, de vols ou de pillages organisés”.

L'ordre socio-économique et politique de l'Occident pesait lourd sur les structures locales jusqu'à les anéantir. Pour instaurer l'ordre nouveau, les missionnaires se sont attelés à supprimer les supports de l'ordre ancien (idéologique, religieux, politique et économique). C. Vidal (1991: 26) le précise en ces termes, “L'indépendance du Rwanda a inversé la situation, imposé la force démographique majoritaire: celle des Hutu. Elle entretient un ressentiment qui engendre des affrontements et transforme l'ethnie en un objet négatif”. Plus loin, affirme le même auteur (1991: 36), “Durant la colonisation, le terme tutsi désignait en principe un statut pastoral: son obtention dépendait de l'importance du troupeau possédé, et un agriculteur, ayant réussi à accumuler une

quarantaire de vaches, était en droit d'y accéder. Le statut devient peu à peu une identité qui n'avait plus de rapport avec la propriété pastorale. Après l'Indépendance, la carte d'identité nationale portait la mention "hutu" ou "tutsi". Cette mention stigmatisait l'individu qualifié car elle devait servir à réglementer l'embauche".

CHAPITRE 4: EDUCATION ET RELIGION

Vers la fin des années soixante, le climat socio-politique est tendu, la tutelle belge tire à sa fin. Quel a été son apport à la société rwandaise jusqu'à ce jour, plus particulièrement sur la sphère socio-culturelle? Y a-t-il lieu d'affirmer que l'éducation et la religion ont été des vecteurs de modernisation ou de régression de la société rwandaise? Nous tenterons de répondre à ces questions dans le présent chapitre tout en mettant en relief l'impact du colonialisme sur la société rwandaise.

Civilisation "importée" ou aliénation culturelle?

D'entrée de jeu, il convient de rappeler notre hypothèse de départ : **Le système d'enseignement colonial a contribué d'une manière déterminante au développement actuel socio-économique et culturel du Rwanda.** On le sait, toute société se fonde sur les modes de relation politique, religieux et économique. Cela étant, les relations sociales sont toujours accompagnées d'une certaine relation de type politique, religieux voire économique. Si l'on jette un regard sur la nature et le développement des diverses sociétés, il est incontestable que les institutions constituent le fondement voire le socle de l'éducation. C'est à travers les systèmes éducatifs que s'opère une analyse minutieuse des liens entre les institutions, que les structures se définissent mieux et que les hiérarchies s'identifient. Il revient donc à chaque

groupe social de transmettre à sa jeune génération ses fondements politiques, son équilibre social et son système des valeurs.

Dans certaines sociétés comme le Rwanda colonial, le système éducatif est associé au système religieux. L'on ne peut donc parler de la vie intellectuelle du Rwanda sans évoquer le rôle joué par l'Eglise. Tel que précisé dans les pages qui précèdent, c'est sous l'époque allemande que l'enseignement fut introduit au Rwanda par des missionnaires. Quoique la politique de ces derniers n'était diamétralement opposée à celle des Allemands, ils préconisaient des réformes jugées nécessaires pour l'évolution des institutions traditionnelles. Dans la pratique, ils ne suivaient pas la ligne politique telle que définie par le gouvernement colonial. Au sujet du rôle imparti à l'enseignement colonial, A. Sarraut (1923: 95) précise: "Instruire les indigènes est assurément notre devoir... mais ce devoir fondamental s'accorde par surcroît avec nos intérêts économiques, administratifs, militaires et politiques les plus évidents".

Dans son analyse des rapports des missionnaires avec le gouvernement colonial et les indigènes, P. Rutayisire (1987: 41 & 42) affirme que "les missionnaires devaient rechercher plus que jamais les bonnes grâces de la classe dirigeante". ... "les bonnes relations avec les dirigeants indigènes étaient importantes pour l'avenir des missions. Elles seront utiles ou nuisibles (...), suivant que les dirigeants indigènes sont "pour ou contre". Cette ligne

correspondait à la politique voulue par le gouvernement colonial pour agir sur la masse par l'intermédiaire des cadres locaux.

Il importe de souligner qu'à l'époque, la population du Rwanda était divisée en trois groupes socialement hiérarchisés et différenciés selon le mode de vie. Ces gens vivaient en parfaite harmonie. Aux yeux de H. Meyer (1984: 15), "le mélange de la population rwandaise est bien plus intéressant que celui de la flore et de la faune. On y trouve trois éléments tout à fait différents du point de vue anthropologique et culturel, mais qui vivent côte à côte ou plutôt dans un rapport hiérarchique, séparés de façon relativement rigoureuse et qui, regroupés de la sorte, ont constitué au fil des siècles, une communauté politique et sociale solide".

Rappelons que quand le Rwanda passa sous contrôle belge, l'œuvre d'enseignement fut continuée par des missions nationales belges sur demande de leur gouvernement, car semble-t-il, les missions religieuses sont mieux outillées pour répandre largement dans le pays les bienfaits de l'éducation. De l'avis de J. Gahama (1983: 234), au sujet des causes ayant favorisé le développement du Christianisme au Burundi et au Rwanda, "Le rôle conciliateur des missionnaires entre la puissance coloniale et les autorités traditionnelles contribua à gagner la sympathie des chefs, voire des populations qui virent en eux des protecteurs".

Les missionnaires étaient donc des agents désignés pour répandre la civilisation, d'autant plus qu'ils étaient plus nombreux et plus proches des habitants que les administrateurs. Selon Mudimbe cité par A. Moumouni (1982: 116), "L'Eglise était dans la colonisation. Elle assurait les principes de conquêtes appelés à désagréger la sauvagerie. Elle s'intégrait dans le programme de colonisation établi par les métropoles européennes au nom de la civilisation".

Les problèmes auxquels le Rwanda fait face pendant et après la colonisation, trouvent leur source dans le rôle déterminant qu'a joué l'Eglise dans la réorganisation de ce pays. L'Eglise, estime G. Prunier (1997 : 48), avait un monopole sur l'éducation, d'où une qualité d'enseignement relativement bonne, mais limitée à peu d'élus, car l'éducation était payante et facultative. Le taux d'analphabétisme demeura élevé, parallèlement au développement d'une éducation supérieure de bon niveau. Les Tutsi étant des chefs-nés, ils avaient forcément un accès prioritaire à l'éducation, et l'Eglise pouvait se garantir le contrôle de l'élite future du pays". C. Vidal (1991: 36) le précise, "C'est ainsi que les Tutsi, une "élite" au sens culturel occidental, n'étaient pas seulement des clercs, ils formaient un groupe d'essence supérieure, et définitivement inaccessible à l'élite hutu".

Etant donné que l'apostolat missionnaire avait mandat de pénétrer au cœur du royaume et de convertir le peuple et ses dirigeants, le meilleur moyen était de faire des seigneurs féodaux les alliés et collaborateurs des Belges selon

leur idéologie du "Tutsi meilleur pour commander". Un bon nombre de jeunes et d'autres gens en quête de protection furent leurs premières recrues car le roi et tous les hauts dignitaires se montrèrent réfractaires dans un premier temps. Comme l'affirme J. Semujanga (1998 : 52), "La conversion au catholicisme et le baptême représentaient à l'époque coloniale l'accès obligé aux valeurs occidentales qui s'imposaient de plus en plus en Afrique, car considérés comme lieu de dignité sociale et d'universalité humaine. Les convertis, devenus chrétiens, c'est-à-dire civilisés, formeront une nouvelle mémoire, un nouveau sens accordé au passé et au présent".

Les raisons de conversion étaient fondamentalement sociales et politiques. Quant aux valeurs véhiculées par la religion chrétienne, elles n'avaient aucune résonance profonde. Les comportements sociaux préconisés par le christianisme avaient plutôt la fonction de protection. Ainsi, la tolérance sinon la complicité, fondée sur un réalisme politique, parvint à s'installer entre missionnaires et chefs politiques. De l'avis de J. Rumiya (1992 : 15), "Le christianisme fut difficilement accepté à cause des contraintes qu'il imposait. En résumé, c'est sur le terrain du réalisme politique et économique que s'est édifiée l'Eglise du Rwanda. Elle a choisi d'abord de créer l'infrastructure matérielle (grands domaines fonciers, fortification des presbytères, construction de grandes églises, installation des catéchistes dans le voisinage) en attendant la constitution d'une vaste chrétienté".

Selon J. Gahama (1983: 243), "les objectifs du système d'enseignement colonial étaient de répondre aux réalités du moment: exploiter les colonies au profit de la métropole, assurer une petite formation à la masse - formation d'une petite élite choisie dans la classe dirigeante et éduquée dans une école capable de remodeler les cadres selon le "bon esprit". Ce sont ces mêmes missionnaires qui en assurèrent le fonctionnement. Aussi Mudimbe *in Colloque d'Abidjan* (12-17 sept. 1977: 75) ne manque pas de souligner que "Le christianisme en Afrique est certainement un des systèmes qui pose le plus clairement et le plus explicitement la question du développement culturel".

Sur le plan organisationnel, l'analyse des objectifs et des programmes en vigueur par les missionnaires révèle l'existence de deux catégories d'établissements de régime métropolitain calqués d'une part sur l'organisation de l'instruction publique en Belgique et les établissements à programmes africains d'autre part. Comme le précise A. Moumouni (1964 : 40) " ... devant la nécessité d'un encadrement des indigènes, par des auxiliaires autochtones dans les rouages de l'administration coloniale, se pose le problème de leur formation et par voie de conséquence, celui de la création d'un enseignement colonial. Avec la mise au point progressive de l'appareil administratif colonial et des méthodes d'exploitation et d'oppression, on assiste alors à une évolution parallèle de l'enseignement colonial et l'élaboration, dans le cadre d'une idéologie politique de la colonisation, d'une doctrine coloniale en matière d'enseignement et d'éducation".

Les établissements de régime métropolitain accueillait des élèves européens. Les enfants indigènes y étaient peu nombreux. Ils étaient déclarés admissibles selon des critères tendant à préserver la population blanche. Les établissements à programmes africains s'adressaient à la majorité des enfants autochtones, et étaient d'un niveau inférieur à celui de la métropole. En d'autres termes, c'était une éducation au rabais coupée de toute racine nationale. Bien que présentée en métropole comme un des accomplissements de la colonisation, la scolarisation s'est développée dans des conditions telles que ses modalités ont pu constituer un point d'ancrage de la mise en cause de la présence belge.

Ce même enseignement mit en place un dispositif qui accentuait l'écart culturel entre les indigènes et les Européens. Ce système censé être un instrument de modernisation de la société rwandaise a détruit complètement l'enseignement traditionnel qui était riche et adapté à l'environnement social rwandais. De l'avis de M. Pialt (1987 : 54), " L'éducation coloniale, même par instituteur interposé, a créé de puissants et durables réflexes d'humilité et d'aliénation. Les faiblesses qui grèvent aujourd'hui leur indépendance, les Africains ne les ont pas héritées d'un passé enfoui puis resurgi. Elles viennent d'une longue et traumatisante aliénation coloniale ".

Plus concrètement, l'école a formé une mince couche sociale « d'évolués » qui sont devenus à leur tour des "émancipateurs". Contrairement à son rôle niveleur d'inégalités, l'école a accentué les inégalités au sein de la société traditionnelle, empêchant de ce fait aux humbles de s'élever. Aussi, C. Vidal (1991: 36) ne manque pas de souligner, "Le choix opéré par les administrateurs belges en faveur des Tutsi introduisit des modalités européennes dans les conceptions et la formation traditionnelles de la noblesse; elles eurent pour conséquence d'en fixer l'identité tout en la métamorphosant". L'écart entre l'idée qu'on nourrit des possibilités qu'ouvre l'école et les dures réalités de la colonisation était frappant. Bref, la politique du colonisateur en matière d'enseignement n'était que le prolongement de sa politique tout court.

A regarder de près comment s'effectuait le recrutement et quel était le contenu de l'enseignement, ce dernier était certes au cœur du dispositif de propagande et de formation idéologique au sein du Rwanda. Rappelons, à cet effet, que le recrutement des élèves s'effectuait d'une manière rigoureuse. Au premier rang, se trouvaient les fils des chefs, suivis de ceux des grands notables et des fonctionnaires de l'administration coloniale. Quant aux programmes, ils étaient d'un niveau très bas "compatibles avec l'incapacité intellectuelle de l'Africain, avec la nécessité de doser judicieusement les connaissances que les populations africaines sont capables d'assimiler, et le besoin impérieux de cadres auxiliaires indigènes : toutes les écoles conduisaient à des diplômes taillés sur mesure pour les Africains, dont le niveau ne pouvait se comparer en

aucun cas à celui des diplômés de la métropole de même nom" (Moumouni, 1964 : 56).

Ceci dit, d'une manière générale, quand nous considérons les similitudes entre la majorité des pays africains, notamment la traite des esclaves, la pauvreté, le poids de l'impérialisme, nul ne conteste que l'école apparaît aux individus et familles comme un moyen d'intégrer les rangs d'une certaine classe privilégiée de la société. Sur le plan socio-économique, l'éducation joue un rôle capital car elle forme les individus à leurs futures fonctions de producteurs, et leur assigne une place dans la division du travail. Bien plus, elle confère un statut à chacun. Par ailleurs, elle est un moyen d'analyse, une sorte de révélateur qui permet d'identifier le pouvoir social de l'éducateur et de son sujet, l'idéologie qu'il véhicule et le savoir qu'il diffuse sans pour autant oublier les conséquences que ce savoir entraîne au plan de la société. Que dire alors de l'éducation et du système d'enseignement importés par le colonisateur au Rwanda?

Nul ne peut nier l'influence et les marques indélébiles que le développement historique et politique des pays colonisés a laissées sur le système éducatif, plus particulièrement au Rwanda. Comme l'affirme Suret (1964 : 474), "la politique coloniale en matière d'enseignement s'explique par cette contradiction : "pour la colonisation, l'instruction est un mal nécessaire. On s'efforcera donc de limiter sa diffusion au minimum strictement indispensable, en

quantité comme en qualité ". Plus loin ajoute le même auteur (1964: 474), "puisque'on ne peut se passer de l'enseignement, on cherchera à l'utiliser au mieux des intérêts de la colonisation. La dépersonnalisation culturelle entre ici dans les moyens de cette politique". Ceci montre, à plus d'un titre, l'idéologie raciste des colonisateurs qui s'efforçaient de "modeler" les indigènes suivant les règles du "bon esprit".

Partant de ce qui précède, il est incontestable que l'éducation coloniale ait été un facteur d'acculturation. Force est de constater qu'à l'heure actuelle, dans les sociétés africaines, au Rwanda en particulier, la colonisation se prolonge dans un certain type de domination. Les systèmes d'enseignement «africains» exportés de l'Europe n'ont pas changé d'un iota jusqu'à ce jour. Ils se caractérisent surtout par le fait qu'ils ne sont pas le fruit d'une longue évolution nationale, mais plutôt le résultat d'une pure transplantation des systèmes de la métropole. Raison pour laquelle ils sont inadaptés aux réalités socio-culturelles des bénéficiaires. Il s'en suit un échec criant car le système ne correspond pas aux besoins du pays.

Pour cette raison, il convient de souligner deux éléments d'une importance capitale. D'une part, le système d'enseignement doit tenir compte des relations qu'il entretient avec la société d'origine, c'est-à-dire la métropole, et d'autre part, les relations qu'il entretient avec les sociétés sur lesquelles il intervient, c'est-à-dire les sociétés traditionnelles qui ont subi le joug colonial. En

ce qui concerne le cas de la Belgique au Rwanda, il y a lieu de se poser la question suivante: "Le colonialiste a-t-il pris ces paramètres en considération dans sa mission civilisatrice?".

A considérer les résultats de l'enseignement colonial, ce dernier avait pour objectif de fournir à l'administration coloniale des cadres subalternes dans les divers domaines de fonctionnement, et il y a réussi. De plus, il a couvert les besoins de l'administration et fourni des fonctionnaires zélés et efficaces. Comme l'indique Moumouni (1964: 67), "L'éducation nationale en général (celle relative aux colonies françaises, belges et portugaises en particulier), par son caractère assimilateur et par la négation de la culture nationale qu'elle comporte, aboutit à une véritable aliénation du colonisé". En d'autres termes, l'intelligentsia formée par l'enseignement colonial n'est pas une intelligentsia nationale à travers la culture reçue, du fait des méthodes utilisées, du contenu politique et de l'orientation de ce dernier, du contexte politique, économique et social dans lequel il était dispensé, l'enseignement colonial exerce sur l'intellectuel colonisé une influence faite d'un faisceau de contradictions".

Au Rwanda, l'administration coloniale a adopté le principe de l'Eglise et a choisi ses auxiliaires parmi les princes et les Tutsi des grands lignages. Comme le précise J. Semujanga (1998 : 128), " Dans le système d'enseignement colonial entièrement sous le contrôle de l'Eglise, Mgr Classe ne cessait de recommander à ses collaborateurs de réserver aux élèves Tutsi un traitement de

faveur parce qu'il croyait que les Tutsi étaient les "meilleurs pour gouverner". Les résultats de cet enseignement chez cette élite qui n'en était pas une au vrai sens du mot, et au sein de la population, ont eu des effets désastreux sur la vie et l'évolution du peuple rwandais.

Aussi, ne faut-il pas souligner, à juste titre, le renforcement de la domination politique par l'aliénation de la population? L'enseignement colonial a joué un rôle d'arme d'oppression culturelle et de dépersonnalisation. Non seulement l'éducation coloniale a gangrené la pensée du Rwandais voire de l'Africain, mais elle a aussi affecté son comportement par un cortège de complexes. Ainsi dira Moumouni (1964 : 66): "Il y a tellement de complexes chez les Noirs situés à notre contact qu'ils ne savent même plus par quel terme se désigner eux-mêmes: Nègres?...Noirs?... Indigènes?... Comment veut-on que, dans un climat où l'intéressé n'ose même pas se nommer, une éducation, une promotion réelle puissent avoir lieu? "

En un mot, disons que quand on examine les racines du comportement des diverses couches sociales, on se rend compte du rôle déterminant de l'enseignement colonial. Alors qu'en Belgique, l'école servait à instruire, dans les colonies, c'était une éducation au rabais basée sur les jugements raciaux de l'époque. Comme le témoignent les propos de J. Gahama (1983: 245), "les élèves africains n'étaient pas formés pour constituer une véritable élite. Ils étaient confinés aux métiers manuels compte tenu de "l'infériorité" des Noirs au

point de vue intellectuel. Ils manquaient, semble-t-il, de faculté imaginative et organisatrice qui leur permettrait de jouer le rôle de leaders. Ce racisme qui se manifesta dans le refus de donner aux Rwandais un enseignement correct, double d'une faible qualification des maîtres, fit que les résultats obtenus furent d'un niveau très bas".

Ceci dit, nous tenions à démontrer que le cadre général de l'action colonialiste s'inscrivait dans l'esprit missionnaire et vice versa, par le biais de l'éducation et de la religion. Ces dernières qui, aux yeux du Rwandais, étaient des **vecteurs de civilisation**, s'avèrent en fin de compte de véritables outils de **régression** sinon de **déculturation**. Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de jeter un regard critique sur le Rwanda indépendant face aux réalités post-coloniales.

Structures socio-économiques et culturelles post-coloniales

Après l'abrogation de l'accord de tutelle de la Belgique sur le Rwanda, le pays accède à l'indépendance nationale le 1er juillet 1962. Au lendemain de son indépendance, le Rwanda eut à affronter d'immenses et impérieux problèmes d'ordre politique, économique, social et culturel. Pays en voie de développement, il n'a aucune industrie importante, un rendement agricole faible, un analphabétisme élevé. Les efforts de démocratisation seront vite sapés. A ce sujet, P. de la Mairieu (1959: 243) nous livre l'information ci-après: "Lorsque le

1er Juillet 1962, le Rwanda reprit en mains ses destinées, il se trouva confronté avec une accumulation de difficultés presque insurmontables. La première de ces difficultés, s'offrant à lui comme un terrible frein au démarrage, fut un sous-équipement de base généralisé.

Alors que le Burundi avait hérité à Bujumbura de la totalité des installations de l'Administration générale de l'ancien "Ruanda-Urundi", d'importantes infrastructures communautaires construites à Bujumbura, et disposant sur son sol de la quasi-totalité des équipements commerciaux et industriels privés desservant l'ancien **Ruanda-Urundi**, le Rwanda s'était quant à lui, et sans compensation, retrouvé dans le plus complet dénuement". Outre la défense de l'intégrité territoriale, le Rwanda fit face à de sérieux problèmes économiques. Devant l'épineux problème d'organisation de l'économie du pays, les autorités rwandaises se résolurent à faire appel à l'aide internationale dans l'espoir de combler le vide créé par le départ de l'ancienne puissance mondiale.

N'ayant aucune infrastructure administrative à son accession à l'indépendance, ce pays souffrait aussi d'une carence totale d'un personnel qualifié devant entrer en fonction. Sur le plan de l'éducation nationale, la formation des masses populaires fut la principale préoccupation des responsables rwandais. Une série de programmes ont vu le jour, dont celui de l'alphabétisation de toute la jeunesse dans un délai de cinq (5) ans. Programme ambitieux mais très indispensable au développement. Pour ce faire,

l'enseignement fut déclaré gratuit et théoriquement obligatoire pour tous les enfants en âge de scolarité. Mais l'ouverture de tant d'écoles, étant un défi majeur à relever, devait laisser de nombreux problèmes dans l'enseignement.

Il y eut d'abord le problème du manque de personnel qualifié. Les moyens matériels faisaient défaut. Mise à part l'exiguïté des locaux, certaines salles de classe étaient dépourvues de matériel (tableau noir, chaises, tables,...etc). La réorganisation et l'amélioration des écoles secondaires en qualité et quantité vont constituer l'une des principales priorités des autorités rwandaises. Des efforts considérables furent déployés, et un accroissement spectaculaire fut réalisé grâce à la coopération internationale et à la tenacité du peuple rwandais. Au niveau supérieur, des progrès furent également accomplis. Pour doter le Rwanda de cadres à la hauteur de leur tâche, l'Université nationale du Rwanda fut créée avec le concours canadien.

Toutefois, malgré les efforts consentis dans les domaines si importants de l'éducation et de l'économie, le Rwanda n'était pas au bout de ses peines. Un autre problème majeur, celui de la cohésion nationale, devait bloquer toute tentative de développement. Il fallait ramener l'unité nationale entre les divers groupes sociaux et ethniques qui composent la nation rwandaise. Cependant, les efforts de démocratisation des institutions et de satisfaction des revendications populaires ne trouvèrent pas consensus. Comme l'indique C. Vidal (1991: 28), " De 1959 à 1964, le pays, tout en accédant à l'indépendance,

avait connu une transformation radicale de son système politique et au-delà, un bouleversement des principes générateurs de l'inégalité sociale”.

Lors du départ du colonisateur, force est de constater que l'importation de nouvelles religions et d'une nouvelle culture a provoqué des changements structurels du système traditionnel. Changements qui ont été intensifiés par l'évangélisation et principalement par la formation scolaire.

Sur le plan social, le christianisme a introduit une autre échelle de valeurs, morales certes, mais qui a des effets considérables sur la société, tel que le sens du respect de la personne et des biens d'autrui. Parallèlement, l'enseignement primaire et secondaire a transformé les champs de vision. Il a permis le contact avec les cultures des autres peuples. Les idées philosophiques et sociales européennes se sont introduites dans l'âme rwandaise, de même que les sciences et certaines techniques de production de biens et de services. Tous ces éléments nouveaux, associés à la méconnaissance de la culture nationale causée par l'inadaptation de l'enseignement aux données socio-culturelles, ont provoqué une acculturation du Rwanda et une adhésion au système de société européenne. Selon les propos de C. Vidal (1991: 412), “Les ethnies forgées par l'anthropologie coloniale ont fasciné les observateurs et les compilateurs européens, au point de les persuader qu'il devait exister une langue hutu et une langue tutsi, des royaumes bien distincts. Bien plus, les premiers groupes instruits, issus en générale de familles dirigeantes ont été

piégés par ce discours. C'est ainsi qu'au début des années 60, on peut voir au Rwanda une révolution politique et sociale se dévoyer en persécution raciste contre les Batutsi et une dizaine d'années plus tard, la même chasse aux sorcières se déchaîna au Burundi contre les Bahutu".

On le sait, la culture européenne a introduit l'idée de démocratie, d'amélioration sanitaire, de justice sociale, de besoins de formation et d'information, mais ses effets pervers ont abouti à l'aliénation du Rwandais. Quand bien même certaines des initiatives des missionnaires en connivence avec celles du gouvernement colonial ont joué un rôle important dans l'évolution socio-économique et politique du pays en général et dans la restructuration familiale, tout cela a contribué largement à l'éclatement de la société rwandaise. Comme le précise C. Braeckman (1996: 49), "En Afrique centrale, les missionnaires sont arrivés dans le sillage des explorateurs. Bien au-delà de leur mandat sur les âmes, les tâches temporelles qu'ils ont été conduits à assumer ont contribué à bouleverser ces sociétés".

Des changements notables contribuèrent à l'éclatement de la famille traditionnelle qui tend à disparaître pour faire place à un nouveau type de famille de dimensions plus restreintes. Notons par exemple qu'avec le transfert de production, les structures socio-économiques de la famille élargie sont profondément ébranlées. La famille rwandaise actuelle cesse d'être une unité de consommation et de production, et le cadre familial ne couvre plus l'ensemble

des activités et des besoins de tous ses membres. Avec l'avènement du phénomène colonial, certaines fonctions jadis assumées par la famille, sont éclatées entre les pouvoirs publics, les organismes privés et les œuvres de philanthropie sociale. En outre, le système d'autarcie de la famille traditionnelle et l'interdépendance de ses membres sont remplacés par une dépendance accrue vis-à-vis de l'Etat et des entreprises privées dont les individus reçoivent prestations, salaires, soins médicaux, bourses d'études et conditions de travail améliorées. Suite à cette situation, moins d'enfants demeurent avec leurs parents en raison de leurs études ou de leurs emplois. Cette séparation physique entraîne un relâchement des liens familiaux.

De même, le champ d'activités commun entre les membres d'une même famille se rétrécit à la suite du processus de spécialisation et de rationalisation des tâches qui caractérise le système de production moderne. De la même façon, la famille doit recourir à des agents de l'extérieur pour certaines activités jadis partagées par ses membres. Le rôle incombant aux parents se limite souvent à une sorte de supervision. D'où crise du sentiment d'appartenance dans les familles actuelles, et ce faisant, deuil de la sagesse ancestrale.. Les structures familiales étant devenues plus fluctuantes et moins rigides, l'individu peut rechercher le statut qui lui convient le mieux. Son comportement oscille entre l'autonomie individuelle et la tutelle collective. Les liens entre les membres d'une famille étendue se sont distendus et le contrôle mutuel s'est relâché. Il a la possibilité de prendre des distances plus ou moins marquées vis-à-vis des

institutions sociales et familiales dont il fait pourtant partie alors que jadis les membres d'une même famille étaient tenus de ne pas trop se singulariser et d'observer des normes identiques sous peine de sanctions graves.

Dans la famille traditionnelle rwandaise, l'éducation avait beaucoup d'importance sur le comportement de l'individu et l'harmonie familiale. Dans la société actuelle, les fonctions éducatives sont partagées entre la famille et l'école, des problèmes nouveaux surgissent, non seulement aux familles elles-mêmes, mais aussi à la société toute entière. En effet, l'enfant éduqué dans des institutions parafamiliales acquiert des habitudes et des valeurs étrangères à celles des générations antérieures et l'éducation peut être menée contrairement aux idées qui règnent dans la famille. "L'Europe a imposé à l'Afrique ses systèmes qui ont dû se superposer aux systèmes traditionnels, ... notamment le voisinage de la famille européenne avec son cadre étroit et de la famille africaine avec son élasticité et sa souplesse; la cohabitation des tribunaux de droit importé et des tribunaux de droit coutumier, la superposition de l'éducation scientifique africaine, de type occidental et de l'éducation africaine, fortement teintée de symbolisme" (A. Adiko *in Colloque d'Abidjan*, 12-17 septembre 1977: 126).

Outre cela, notons le problème majeur qui survient suite à l'introduction de la culture étrangère: la tendance à l'égalitarisme. Le rôle de la femme dans les prises de décision augmente en raison du niveau d'instruction plus élevé du

couple. De plus, la division du travail entre hommes et femmes est devenue nette. Cette distribution des rôles masculins et féminins a comme résultat une réelle interdépendance entre hommes et femmes.

Dans le Rwanda traditionnel, la société avait une conception prestigieuse du rôle de la femme comme pivot de la vie domestique. A l'époque, la femme idéale était une épouse féconde, soumise à son mari et contribuant par ses activités à la prospérité de la famille et à la reproduction sociale. Elle occupait une place moins importante dans la vie publique coutumière car on lui confiait les travaux domestiques, le soin des enfants et les travaux des champs. Toutes ces tâches tenaient la femme à l'écart de la vie publique. Autrement dit, le poids des coutumes et des traditions, c'est-à-dire le rôle de la mentalité traditionnelle dans l'évolution du statut de la femme se heurte au statut actuel de la femme rwandaise.

Comme l'indique G. Habimana *in Paternostre de la Mairie* (1972: 25), "Alors que l'éducation traditionnelle avait pour but d'assurer une formation intégrée englobant les aspects intellectuels, moraux, sociaux en vue de préparer le jeune à son insertion complète dans la vie d'adultes, l'éducation moderne a un triple objectif: 1) favoriser l'épanouissement physique, intellectuel, moral et spirituel de l'enfant, 2) préparer son établissement dans la vie par l'instruction et la formation professionnelle et enfin 3) apprendre à l'enfant à vivre en société,

non pas à côté de ses semblables mais avec eux (processus de socialisation et d'intégration sociale)".

Après avoir démontré les effets du colonialisme sur les sphères socio-économiques et culturelles du Rwanda, nous pouvons dire qu'après le contact des deux cultures, rwandaise et européenne, le Rwanda a admis des éléments étrangers dont il était difficile de se défaire. L'impact de plus en plus profond de ces éléments culturels étrangers a produit un changement de la vie socio-économique du Rwanda et nous vivons un dualisme structurel. Et cette dualité est loin d'être résorbée après les indépendances. Le secteur de l'économie de marché a subi des changements plus rapides que le secteur d'économie de subsistance. Sur le plan politique, la culture rwandaise n'a pas été détruite/absorbée par la culture européenne; néanmoins elle a subi des changements profonds dans ses structures. Elle n'est plus ce qu'elle était auparavant, et cherche sa nouvelle cohérence.

D'une manière générale, l'éveil politique des Africains, bien que tardif, aboutit après l'indépendance à un renversement total des schémas en vigueur pendant la colonisation. Pendant plusieurs décennies, par exemple, les mouvements messianiques politico-religieux furent la forme privilégiée de contestation anticoloniale (ex.: le Kibanguisme au Zaïre de Mobutu). L'immaturation de la petite bourgeoisie locale et les politiques administratives favorisèrent dans la plupart des pays africains le développement du tribalisme et

les interférences parfois déterminantes de forces étrangères. L'exemple du Congo est fort criant. Ce pays jadis réputé comme colonie modèle à cause de sa rentabilité et de sa stabilité, est devenu le ventre mou de l'Afrique Centrale, le symbole d'une désorganisation économique et d'une crise politique graves pour toute la zone.

Pour certaines raisons, les colonialistes ont voulu appliquer "l'Ethique Protestante" par rapport au travail et au succès, mais n'ont pas inculqué l'esprit puritain qui met l'accent sur la frugalité et la moindre consommation. Contrairement au géant de l'Afrique, des territoires comme le Rwanda et le Burundi, longtemps décriés pour leur pauvreté/insécurité, offraient aux anciennes métropoles un spectacle rassurant pour de nombreux intérêts qu'elles y ont maintenus. Dans le même temps, la domination étrangère portait un coup de marteau sur les assises des structures traditionnelles rwandaises sinon africaines.

Trente ans après l'indépendance, note J.-P. Chrétien (1993:484), "La société du Rwanda a changé: le rôle croissant de l'argent et des affaires, l'aggravation des inégalités sociales entre une bourgeoisie plus ou moins liée à l'Etat et la paysannerie, mais aussi au sein du monde rural; la société civile s'est diversifiée: privilèges et frustrations se sont multipliés, rendant largement obsolète le découpage simpliste entre les "ethnies".

Tel que mentionné dans les pages qui précèdent, missionnaires et colonialistes travaillaient main dans la main, énonçant des hypothèses changées en dogmes pour la destruction d'une nation et d'un peuple. Ils donnèrent une autre coloration à l'origine des rwandais pour appliquer la politique du "diviser pour régner". Et pour compliquer la vie sociale, un ensemble de notions engendrèrent le nazisme noir. Pourtant, avant leur arrivée, le peuple rwandais constituait une communauté humaine et culturelle socialement partagée en trois diversités fondées sur l'avoir-pouvoir-valoir appelée à évoluer vers une unification progressive au sein de leur territoire, voire au-delà de ses frontières. La colonisation les immobilisa et les scinda en ethnies ou tribus. Ainsi, le Rwanda se transforma en jungle caractérisée par des oppositions des castes étanches. Il n'est donc pas surprenant que les Rwandais saisissent leur histoire selon la lutte des classes.

Plus concrètement, disons que les Européens ont servi de catalyseur pour la destruction de l'harmonie préexistante entre les différentes composantes de la société rwandaise et l'introduction du "virus" de la haine interethnique qui est à l'origine du génocide des Tutsi par des extrémistes Hutu. Rappelons à cet effet, les années 1959, 1964, 1973, 1990 et 1994 qui furent marqués par des nombreux troubles à travers le pays. L'ordre public et l'unité nationale avaient été remplacés par une insécurité permanente, un déchirement politique et des guerres fratricides qui ont conduit au génocide de 1994. A l'heure actuelle, faut-

il définir les règles de coexistence des trois composantes de la société rwandaise pour établir des bases d'une intégration mutuelle?

Le Rwanda a longtemps souffert de troubles ethniques et d'absence d'unité. Les nouveaux dirigeants, pour réussir à rétablir la paix et l'unité nationale, ont besoin de travailler d'arrache-pieds pour ramener la paix dans le pays et asseoir des institutions démocratiques devant conduire au développement économique, social et culturel du pays. Pour garantir la démocratie et satisfaire les intérêts collectifs menacés, la politique intérieure nécessite d'être axée sur la paix et l'unité nationale, pierre angulaire pour toutes les actions conjuguées pour un développement harmonieux du pays. Cependant, pour y arriver, l'aide internationale, notamment des pays qui se sont antérieurement investis au Rwanda, la Belgique, le Canada, la France et la Suisse, serait d'un apport considérable. Bref, il s'avère impératif de mettre un accent particulier sur la politique de bon voisinage, la coopération internationale, la mobilisation et la conscientisation des masses populaires.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, nous sommes en droit d'infirmer notre hypothèse de départ, à savoir, "le système d'enseignement colonial a contribué d'une manière déterminante au développement socio-économique et culturel du Rwanda, par une éducation importée aboutissant à l'aliénation du Rwandais". Nous pensons avoir démontré, d'une manière succincte, que l'Église a été un acteur important pour converger les intérêts du colonisateur et du missionnaire dans un projet de civilisation et de christianisation au Rwanda. Etant donné que l'Église était la seule institution sur place à avoir les moyens de concrétiser son projet, bien entendu avec l'appui du colonisateur, elle n'a pas ménagé sa peine, laissant même tomber certains éléments de sa doctrine, en l'occurrence l'amour du prochain et l'égalité. Vantant le prestige de leur culture et de leur religion, missionnaires et colonisateurs ont contribué à bouleverser la société rwandaise. C. Braeckman (1996: 49) note à ce sujet, "Alliée au pouvoir après avoir été le relais de la colonisation, l'Église catholique, au Rwanda surtout fait figure d'accusée; on lui reproche d'avoir exacerbé les passions ethniques au lieu de privilégier l'amour du prochain". Nul n'ignore que les conflits qui ont bouleversé la société rwandaise sont d'inspiration coloniale. Ils jouissaient même de l'absolution générale de la part des missionnaires. En d'autres termes, à la faveur de la conjoncture économique et politique, le christianisme a assailli les croyances du territoire pour leur donner un dernier coup de grâce.

Ce que nous tenions surtout à faire ressortir dans ce travail, ce sont les armes que le missionnaire et le colonisateur ont utilisées pour bien mener leur projet d'évangélisation et de colonisation. **L'éducation et la religion**, qui étaient supposées être des vecteurs de civilisation, se sont en fin de compte, avérées des armes d'oppression et de pénétration européenne.

Pour ce faire, l'administration a fait accepter son autorité au pouvoir traditionnel rwandais par la politique de "diviser pour régner" aux fins d'une organisation politique et administrative du pays répondant aux intérêts des maîtres. L'exemple de l'enseignement au rabais est fort criant. Celui-ci fut mis au service de l'évangélisation dans le seul but de former une minorité devant servir de subalternes de l'administration coloniale. Aussi, C. Vidal (1991: 36) ne manque pas de souligner, "Le choix opéré par les administrateurs belges en faveur des Tutsi, introduisit des modalités européennes dans les conceptions et la formation traditionnelle de la noblesse; elles eurent pour conséquence d'en fixer l'identité en la métamorphosant". Une analyse critique et réaliste démontre qu'à divers degrés de l'enseignement, les effets négatifs d'un système importé de l'étranger sont multiples, et contribuent à l'aliénation du colonisé.

D'une manière générale, disons que l'Europe a imposé à l'Afrique ses systèmes qui ont dû se superposer aux systèmes traditionnels. Ces systèmes et institutions ont exercé une action psychologique tendant à discréditer les

institutions traditionnelles. D'où ébranlement de l'autorité des chefs manipulés comme fonctionnaires de l'administration coloniale, abolition des liens de cohésion entre membres des lignages, perturbation de la transmission de l'héritage ancestral, en un mot éclatement de la société.

BIBLIOGRAPHIE

Balandier, G., *Dictionnaire des civilisations africaines*. Paris: Ferdinand Nathan, Hazan, 1968.

Boahen, A., *African Perspectives on Colonialism*. London & Baltimore: The Johns Hopkins University Press, 1987.

Braeckman, Colette. , *Rwanda: Histoire d'un génocide*. Paris: Editions Fayard, 1994.

Braeckman, Colette, *Terreur africaine*. Paris; Editions Fayard, 1996.

Boudon, Raymond, *Dictionnaire de la Sociologie*. Paris: Larousse, 1995.

Chossudovsky, Michel, *La mondialisation de la pauvreté*. Montréal; Editions Ecosociété, 1998.

Société Africaine de Culture, *Civilisation noire et Église catholique : Colloque d'Abidjan du 12 au 17 Septembre 1977*. Paris : Présence Africaine, 1978.

Chrétien, Jean-Pierre, *Burundi: L'histoire retrouvée*. Paris: Editions Karthala, 1993.

Gahama, Joseph, *Le Burundi sous administration belge*. Paris: Editions Karthala, 1983.

Heremans, Roger, *Introduction à l'histoire du Rwanda*. Kigali: Editions rwandaises, 1973.

Hertefeld, Marcel d', *Les anciens royaumes de la zone interlacustre méridionale, Rwanda, Burundi, Buha*. Editeur: Tervuren, Belgique: Musée Royal de l'Afrique centrale, 1971.

Hove, J. Van, *L'Enseignement à dispenser aux indigènes dans les territoires non-autochtones*. Colloque tenu à Bruxelles en 1950. Cahier de l'Institut de Sociologie. Solvay no.1, p. 153.

Lacger, Louis de, *Rwanda*. Kabgayi: Imprimerie de Kabgayi. Rwanda, 1961.

Mairieu, Paternostre de la, *Le Rwanda - Son effort de développement*. Bruxelles: Editions A. de Boek - Kigali: Editions rwandaises, 1983.

Mairieu, Paternostre de la, *Etude du développement - Plan intérimaire d'urgence 1970*. Bruxelles: Editions A. De Boek, 1972.

Meyer, Hans, *Les Barundi*. Paris: Editions Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1984.

Moumouni, Abdou, *L'Education en Afrique*. Paris: Editions François Maspero, 1964.

Murego, D., *La Révolution Rwandaise: 1959 - 1962*. Louvain: Institut des Sciences politiques et sociales, 1975.

Nahimana, Ferdinand, *Le blanc est arrivé, le roi est parti*. Kigali, 1987.

Piault, Marc, *Rupture ou Parenthèses?* Paris: Editions l'Harmattan, 1987.

Prunier, Gérard, *Rwanda: 1959 - 1996*. P.V.: Editions Dagorno, 1987.

Overdulve, C.M., *Rwanda: Un peuple avec une histoire*. Paris: Editions l'Harmattan, 1997.

Rumiya, Jean, *Le Rwanda sous le régime de mandat belge (1916 - 1931)*. Paris: Editions l'Harmattan, 1992.

Rutembesa, Faustin, *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIXème - XXème siècles)*. Actes du Colloque de Bujumbura 17-24 octobre 1989. Paris: Editions Karthala, 1991.

Rutayisire, Paul, *La Christianisation du Rwanda (1900 - 1945)*. Fribourg: Editions universitaires, 1987.

Semujanga, Josias, *Récits fondateurs du drame rwandais*. Paris: Edition l'Harmattan, 1998.

Suret, Canale, *Afrique noire occidentale et centrale. L'ère coloniale 1900-1995*. Paris: Editions sociales, 1964.

Vidal, Claudine, *Sociologie des passions*. Paris: Editions Karthala, 1991.